

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-175

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des « actions de solidarité », pour un montant total de 5 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Saint Hilaire la Gérard (61)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500 €
Commune de Messei (61)	Acquisition d'un drapeau pour l'Union Nationale des Combattants de Messei	500 €
Commune de Bretoncelles (61)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500 €
Union Nationale des Combattants d'Essay (61)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Les films du hasard	Réalisation d'un film documentaire de 52 minutes "A vif" sur la maison des adolescents du Calvados	3 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-176

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du « soutien aux manifestations sportives », pour un montant total de 3 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Perche Gastronomie	Combat de chefs dans le cadre de la 47 ^{ème} foire aux boudins le 19 mars 2011 à Mortagne au Perche	500 €
Association Révillaise de voitures à pédales	Coupe de France de voitures à pédales le 31 juillet 2011 à Réville (50)	500 €
Association pour une radio étudiante à Caen	14 ^{ème} édition du Carnaval étudiant de Caen le jeudi 31 mars 2011	1 000 €
Confrérie des chevaliers de goûte-boudin de Mortagne au Perche	Participation de la confrérie des chevaliers de goûte-boudin aux fêtes de la Nouvelle-France à Québec en août 2011	1 500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la subvention accordée à l'Association Perche Gastronomie et l'Association pour une radio étudiante à Caen ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-177

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du « soutien aux colloques et congrès », pour un montant total de 1 000 €, la subvention :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Retina France	Assemblée Générale de Retina France du 10 au 12 juin 2011 à Blainville sur Mer (50)	1 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-178

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 20 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Les Francas de la Manche	5 ^{ème} édition du Festibal le 26 février 2011 à Equeurdreville Hainneville	500 €
Association des étudiants marocains de Caen	Semaine culturelle du Maroc les 15, 16 et 17 février 2011	500 €
La Neustrienne Harmonie Municipale d'Orbec	150 ^{ème} anniversaire de l'Harmonie Municipale d'Orbec les 27, 28 et 29 mai 2011	1 500 €
Ville de Lessay	Organisation d'un concours festival de fanfares les 11 et 12 juin 2011 à Lessay	3 000 €
Ville de Bayeux	25 ^{ème} édition des fêtes Médiévales de Bayeux les 1 ^{er} , 2 et 3 juillet 2011	15 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la subvention accordée à l'Association « Les Francas de la Manche » et l'Association des étudiants marocains » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-179

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du « soutien aux manifestations sportives », un montant total de 7 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Communauté de Communes de la Suisse Normande	Week-end de la randonnée et des sports en Suisse Normande les 7 et 8 mai 2011 à Thury Harcourt	2 000 €
Association Suisse Normande Le Raid	Animation sportive « Suisse Normande le Raid » les 7 et 8 mai 2011 à Thury Harcourt	2 000 €
Association Sportive Cherbourg Football	16 ^{ème} de finale de la Coupe de France Cherbourg contre Le Mans le samedi 22 janvier 2011	3 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la subvention accordée à « l'Association Sportive Cherbourg Football » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-180

sur le patrimoine et la logistique

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à sortir de l'inventaire régional, le car-podium composé d'un tracteur RENAULT, d'une puissance de 26 cv, immatriculé 9903 VB 14, totalisant un kilométrage d'environ 168 099 km portant le numéro et sa remorque TRAILOR immatriculée 965 VC 14 portant le numéro 99141 ;

- à mettre en vente le car-podium en l'état,

- à signer :

→ la convention de servitude au profit de l'Association Diocésaine de Bayeux, jointe en annexe 1 ;

→ la convention de prêt de biens mobiliers au profit de l'Association NORMANDIE 2014 pour une durée de 3 ans, jointe en annexe 2 ;

→ l'annexe n°13 à la convention d'exploitation avec la SAEM ARROMANCHES 360, jointe en annexe 3

→ tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-181

sur les Bâtiments Régionaux : travaux de confortement d'une carrière souterraine située secteur rue Vaubenard – autorisation de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Ville de Caen

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP maîtrise d'ouvrage « Travaux sur le Patrimoine » de 2 250 000 € votée en 2011, un dossier 11ZPVAUBEN, d'un montant de 246 000 €, pour le remblaiement de la carrière souterraine située rue Vaubenard ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention précisant les conditions de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Région Basse-Normandie à la Ville de Caen dans le cadre des travaux de confortement d'une carrière souterraine située secteur rue Vaubenard à Caen, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-182

sur le personnel de la Région : dotations 2011 attribuées aux Associations du personnel régional

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur les chapitres 930, 932 et 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 374 600 € au Comité des Œuvres Sociales, sur une base forfaitaire de 200 € par agent rémunéré sur poste permanent pour un nombre d'agents éligibles au 31 décembre 2010 de 1 873, conformément à l'annexe financière jointe en annexe 1,

- 17 700 € à l'Association Sportive, pour ses activités 2011, conformément à l'annexe financière jointe en annexe 2 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-183

sur le personnel de la Région : attribution des subventions aux mutuelles

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de reconduire la mesure de la prise en charge à hauteur de 25 % de la cotisation versée par les agents à une mutuelle à titre individuel ou collectif, quel que soit le risque couvert ;

- d'attribuer sur les chapitres 930, 932, 933 du Budget de la Région, au titre de l'année 2011, les subventions maximales suivantes, en fonction du montant prévisionnel des cotisations dont les agents devront s'acquitter :

- 46 000 € à la Mutuelle INTERIALE (branche individuelle + contrat groupe),

- 4 200 € à la Mutuelle des Agents Territoriaux et Membres Extérieurs de Normandie (MUTAME),

- 20 000 € à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT),

- 400 € à la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT) ;

- de verser à la MNT, un reliquat de subvention 2010, d'un montant de 1 657,66 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-184

sur le Fonds d'Interventions Régional : Association des anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à l'Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie, pour son fonctionnement et le financement de ses activités, au titre de l'année 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-185

sur le Fonds d'Interventions Régional : Amicale des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 3 550 € à l'Amicale des anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie, pour son fonctionnement et le financement de ses activités, au titre de l'année 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-186

sur les mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-187

**sur l'aménagement du territoire : Institut Régional du Développement Durable -
participation aux frais de fonctionnement et de personnel**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5UMIRDD « Institut Régional du Développement Durable » de 80 000 € votée en 2011, un montant de 45 000 € au titre du dossier 11UMIRD2 « Institut Régional du Développement Durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 45 000 € à l'Association « Institut Régional du Développement Durable de Basse-Normandie », pour la prise en charge des frais de fonctionnement et de personnel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-188

sur l'aménagement du territoire : affectation pour l'étude « Normandie 2020 »

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5USPLA « Etudes et planification aménagement du territoire » de 240 500 € votée en 2011, un montant de 71 580,60 € au titre du dossier 11UETUDESF « Etudes et Information Géographique », en vue de permettre les paiements futurs qui interviendront au profit du prestataire retenu (CREACTIVE PLACE) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-189

**sur l'aménagement du territoire : Politique territoriale – conventions de programmation
2008-2010 – investissement – Pays – Ingénierie territoriale 2011**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APCPER-5UCPER « Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen métropole 07/13 » de 28 440 000 €, votée en 2008, un montant global de 751 360 €, ventilé comme suit :

. 481 360 € au titre du dossier CP5U8124SI « convention de programmation du Pays de la Baie du Mont Saint Michel »,

. 190 000 € au titre du dossier CP5U8134SI « convention de programmation du Pays d'Alençon »,

. 80 000 € au titre du dossier CP5U8131SI « convention de programmation du Pays du Bocage »,

. 80 000 € au titre du dossier CP5U8131SI « convention de programmation du « Pays du Bocage »,

- sur l'AECPER-5UCPER « Ingénierie territoriale » de 7 560 000 € votée en 2008, un montant global de subventions, ventilé comme suit :

. 22 500 € au titre du dossier CP5U8114SF « convention d'ingénierie du Pays du Bessin au Virois »,

. 19 500 € au titre du dossier CP5U8111SF « convention d'ingénierie du Pays d'Auge Expansion »,

. 21 836 € au titre du dossier CP5U8121SF « convention d'ingénierie du Pays du Cotentin »,

. 20 944 € au titre du dossier CP5U8123SF « convention d'ingénierie du Pays Saint-Lois »,

. 22 500 € au titre du dossier CP5U8122SF « convention d'ingénierie du Pays de Coutances »,

. 15 000 € au titre du dossier CP5U8124SF « convention d'ingénierie du Pays de la Baie du Mont Saint Michel »,

. 22 500 € au titre du dossier CP5U8134SF « convention d'ingénierie du Pays d'Alençon »,

. 20 227 € au titre du dossier CP5U8132SF « convention d'ingénierie du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais »,

. 21 018 € au titre du dossier CP5U8131SF « convention d'ingénierie du Pays du Bocage »,

. 22 500 € au titre du dossier CP5U8133SF « convention d'ingénierie du Pays d'Ouche »,

. 22 500 € au titre du dossier CP5U8135SF « convention d'ingénierie du Pays du Perche » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint à l'annexe I,

- sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint à l'annexe II ;

- d'acter que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe II, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la mesure 431 du programme LEADER ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 10-496 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010 comme suit : le montant des travaux HT éligible retenu pour les travaux d'aménagement de l'éco-quartier du Pays d'Alençon est de **138 939 €** et non de 158 939 € ; le montant de la subvention restant inchangé ;

- de prolonger de 4 ans le délai d'achèvement de l'opération d'aménagement d'une zone supracommunautaire à Coutances, pour laquelle une subvention de 396 434 € a été accordée par délibération n° 08-11 de la Commission Permanente du 15 février 2008 ;

- de proroger d'un an le délai d'engagement des travaux pour l'opération d'aménagement d'un parc public du quartier Val Saint Jean à Saint-Lô, pour laquelle une subvention de 185 680 € a été accordée par délibération n° 08-859 de la Commission Permanente du 21 novembre 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

- d'autoriser le versement de l'intégralité des subventions régionales relatives à la l'ingénierie territoriale, à la notification de la présente délibération ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-190 bis

**sur l'aménagement du territoire : Avis de la Région sur le Schéma de Cohérence
Territorial (SCOT) de Caen Métropole**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël
BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François
DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique
LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre
MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,
Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François
DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-
Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mmes FÉRET et LEFRANCOIS ne prenant pas part au vote,

- d'émettre un avis favorable sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Caen Métropole avec les observations jointes en annexe ;
- de réitérer son soutien pour la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Caen Métropole;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-191

sur l'environnement : Parcs naturels régionaux – cotisations statutaires 2011

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB – 5NATUR « Parcs naturels régionaux » de 2 050 000 € votée en 2011, un montant de 1 500 000 €, au titre du dossier 11NPNRF, ventilé comme suit :

- 500 000 € pour le sous-dossier Parc des Marais,
- 500 000 € pour le sous-dossier Parc Normandie-Maine
- 500 000 € pour le sous-dossier Parc du Perche ;

• d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*

- 433 500 € au titre de la cotisation statutaire 2011,
- 66 500 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2011,

** au Parc naturel régional Normandie-Maine*

- 307 620 € au titre de la cotisation statutaire 2011,
- 192 380 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2011,

** au Parc naturel régional du Perche*

- 500 000 € au titre de la cotisation 2011 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-192

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

↳ sur l'APSUB « Lutter contre les changements climatiques » de 7 000 000 €, votée en 2011, un montant global de 944 751,14 € au titre du dossier 11NCLIMAT, ventilé comme suit :

- . 295 915,14 € pour les Economies d'énergie,
- . 648 836 € pour les Energies renouvelables,

↳ sur l'AECPER - 5NCLICPER « lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant global de 199 975 € au titre du dossier CP5N5110SF, ventilé comme suit :

- . 18 800 € pour les Economies d'énergie,
- . 2 000 € pour les Energies renouvelables,
- . 179 175 € pour les Politiques énergétiques territoriales ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

➤ *sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

▪ **au titre du dossier « Economie d'énergie »**

Diagnostics énergétiques

- 6 750 € à la SAS CREALINE à Lessay (50) pour la réalisation d'un pré-diagnostic du nouveau site pour une dépense subventionnable s'élevant à 13 500 €,
- 1 700 € à la SAS Biscuiterie de l'Abbaye à Lonlay l'Abbaye (61) pour la réalisation d'une étude thermique des ateliers de production pour une dépense subventionnable s'élevant à 3 400 €,
- 4 164,80 € à l'entreprise Valeo Filtration Air Habiclae à Athis de l'Orne (61) pour la réalisation d'un diagnostic énergétique global pour une dépense subventionnable s'élevant à 8 329,60 €,
- 44 599,80 € à la Cidrerie Viard SA à Bayeux (14) pour la réalisation d'une microfiltration pour une cidrerie pour une dépense subventionnable s'élevant à 74 333 € ;

Opérations collectives

- 16 230 € aux 4 bénéficiaires d'une subvention, qui figurent à l'annexe 2, pour l'opération collective ANEA Bilan Carbone®,
- 5 951,20 € à la SA CSR à La Rouge (61) pour l'opération « Objectif Energie - 20 % » pour une dépense subventionnable s'élevant à 11 902,50 € ;

Défi'Bat

- 216 519,34 € aux 6 bénéficiaires d'une subvention, qui figurent à l'annexe 3, pour l'appel à projet Défi'Bat ;

▪ **au titre du dossier « Energies Renouvelables »**

Solaire Thermique

- 6 360 € à la Communauté de Communes de Brecey (50) pour une installation de production d'eau chaude solaire pour les besoins des vestiaires d'une salle de sport pour une dépense subventionnable s'élevant à 20 838 €,
- 25 760 € à la SA HLM La Plaine Normande (14) pour l'installation de chauffe eau solaire individuel (CESI) sur 32 logements sociaux neufs à Giberville pour une dépense subventionnable s'élevant à 107 587 €,
- 1 507 € à Jérémie OUY à Nocé (61) pour un pré-diagnostic séchage en grange conforme au cahier des charges de l'ADEME pour une dépense subventionnable s'élevant à 2 152,80 € ;
- 16 933 € à la SCEA du Chantel (61) pour la mise en place de capteur solaire pour l'installation d'un séchoir en grange en vrac d'une superficie totale de séchage de 465 m² pour une dépense subventionnable s'élevant à 42 333 €,
- 13 772 € au GAEC Le Grand Hazé (61) pour la mise en place de capteur solaire pour l'installation d'un séchoir en grange en vrac d'une superficie totale de séchage de 439 m² pour une dépense subventionnable s'élevant à 34 431 € ;

Bois-énergie

- 11 762 € à la Société Civile Immobilière EMS du Perques (50) pour l'installation d'une chaudière à granulés bois destinée à la production de chaleur d'un restaurant pour une dépense subventionnable s'élevant à 33 606 €,
- 27 672 € à la Commune de Saint Pair sur Mer (50) pour l'installation d'une chaudière à bois déchiqueté sur un EHPAD pour une dépense subventionnable s'élevant à 79 065 € ;

Photovoltaïque - Professionnels

- 67 500 € aux 9 bénéficiaires de la prime régionale, qui figurent à l'annexe 4 pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;

Eolien - Particuliers

- 2 167 € aux 2 bénéficiaires de la prime régionale, qui figurent à l'annexe 5 pour l'installation d'éoliennes ;

Géothermie

- 3 103 € à la Communauté de Communes du Canton de Lessay (50) pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermale pour la maison de la petite enfance de Lessay pour une dépense subventionnable s'élevant à 20 692,45 € ;

Géothermie - Particuliers (PAC)

- 3 000 € aux 3 bénéficiaires de la prime régionale, qui figure à l'annexe 6 pour une installation géothermale ;

Dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie »

- 469 300 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », qui figurent à l'annexe 7 pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation ;

➤ *sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

▪ **au titre du dossier « Economie d'énergie »**

- 800 € à la Communauté de Communes de Vire (14) pour un projet de Carapatte sur l'école élémentaire Saint-Exupéry de la commune de Saint-Martin-de-Tallevende pour une dépense subventionnable s'élevant à 2 800 €,
- 3 000 € au Groupement Agriculteurs Biologiques Orne(61) pour l'organisation de la fête régionale de la bio à la ferme de la Bonelière pour une dépense subventionnable s'élevant à 7 750 €,
- 15 000 € à l'Association Régionale pour la promotion de l'éco-construction en Basse-Normandie (ARPE) pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2011 ;

▪ **au titre du dossier « Energies Renouvelables »**

- 2 000 € à l'IUT Cherbourg – Saint-Lô (50) pour l'organisation du concours GIM'EOLE 2011 pour une dépense subventionnable s'élevant à 36 500 €,

▪ **au titre du dossier « Politiques énergétiques territoriales »**

- 29 620 € au SDEC (14) pour le financement de la 4^{me} année de fonctionnement CEP pour une dépense subventionnable s'élevant à 98 735 €,
- 7 500 € à l'Association Ecologique Industrielle Estuaire (76) pour la mise en place d'une étude Ecologique Industrielle pour une dépense subventionnable s'élevant à 150 000 €,
- 22 155 € à la Ville de Vire (14) pour une mission d'accompagnement à la labellisation CIT'ERGIE pour une dépense subventionnable s'élevant à 31 650 €,
- 12 000 € au Conseil Général du Calvados (14) pour une étude sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation du Calvados au changement climatique pour une dépense subventionnable s'élevant à 24 000 €,
- 101 150 € au Parc naturel régional Normandie-Maine(61) pour les actions COT de l'année 2011 pour une dépense subventionnable s'élevant à 114 000 € ;
- 6 750 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg (50) pour une étude préalable à la mise en place d'un Plan Climat énergie pour une dépense subventionnable s'élevant à 67 500 € ;

• de modifier la délibération n° 10-863 en date du 17 décembre 2010 :

- en annulant la subvention attribuée, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « Volet territorial », au Syndicat Mixte du Cotentin à Octeville (50), soit 2 917 € pour les actions COT de l'année 2010,
- en annulant la subvention attribuée, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « Volet territorial », à la Communauté de Communes de Cherbourg (50), soit 5 017 € pour la mise en place d'un Plan Climaténergie,
- en annulant la subvention attribuée, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « Economie d'énergie », à la Cidrerie Viard SA à Guéron (14), soit 27 252,60 € pour la réalisation d'une microfiltration pour une cidrerie ;

• de modifier la délibération n° 11-14 en date du 28 janvier 2011 :

- en annulant la subvention attribuée, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « Volet territorial », au Parc naturel régional Normandie-Maine (61), soit 101 150 € pour les actions COT de l'année 2011 ;

- en conséquence des annulations précédentes, de désaffecter :
 - 109 084 € sur l'APSUB « Lutter contre les changements climatiques » votée en 2011, au titre du dossier 11NCLIMAT (sous dossier « Volet territorial ») ;
 - 31 514,60 € sur l'APSUB « Lutter contre les changements climatiques » votée en 2011, au titre du dossier 11NCLIMAT (sous dossier « Economie d'énergie ») ;
- de modifier la délibération n° 10-504 en date du 24 septembre 2010 :
 - en annulant l'attribution à l'ESAT de Colombelles à Caen (14) d'une subvention de 3 500 € sur le chapitre 937 du budget de la Région au titre du dossier « Economies d'énergie », pour la création du stock de gobelets réutilisables et en réattribuant cette subvention, dans les mêmes conditions, à l'APAEI de Caen (14) ;
 - en annulant l'attribution à la Communauté de Communes de Cherbourg (50) d'une subvention de 14 000 € sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « Volet territorial », pour la réalisation d'un Bilan Carbone® patrimoines et services et en réattribuant cette subvention, dans les mêmes conditions, à la Communauté Urbaine de Cherbourg (50) ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la déclinaison 2011 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2011-2013, entre la Région Basse-Normandie et l'Association Régionale pour la promotion de l'éco-construction en Basse-Normandie (ARPE), jointe en annexe 1,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-193

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB - 5NEDUD « Agir pour un développement durable » de 685 000 € votée en 2011, un montant de 136 250 € utilisé comme suit :

- 4 700 € au titre du dossier 11NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information » 11NEDUCOMF ;
- 6 550 € au titre du dossier 11NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Education et formation » 11NEDUCATF ;
- 25 000 € au titre du dossier 11NAG21LOF « Agendas 21 locaux » ;
- 100 000 € au titre du dossier 11NCOVOITF « Covoiturage » ;

• d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'EPLEFPA d'Alençon-Sées pour l'organisation du 17^{ème} festival Ciné-Environnement, sur un montant subventionnable de 20 195 €,
- 1 500 € à la Ville de Coutances pour l'organisation de la semaine du développement durable 2011 à Coutances, sur un montant subventionnable de 8 598,57 €,
- 1 700 € à l'association Odyssee pour l'organisation de l'opération « Changer pour mieux vivre ! » dans le cadre de la semaine du développement durable 2011, sur un montant subventionnable de 11 807,30 €,
- 6 550 € au GRAPE de Basse-Normandie pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2011,
- 10 000 € à la Communauté de Communes du Bocage d'Arhis pour l'élaboration de son Agenda 21 local, sur un montant subventionnable plafonné à 20 000 €,
- 15 000 € à la Commune de Granville pour l'élaboration de son Agenda 21 local, sur un montant subventionnable plafonné à 30 000 € ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser le Président :

- à déposer une demande de subvention d'un montant maximum de 125 000 €, au titre de l'axe « Conforter l'attractivité de la région dans une perspective de développement durable » du programme « Compétitivité régionale et emploi » du FEDER (sous-mesure 4.1.1 - efficacité énergétique), pour le développement du covoiturage à l'échelle régionale ;

- à signer :

- la déclinaison 2011 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2009-2011, entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie, jointe en annexe,
- la convention de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète », approuvée selon la convention-type approuvée par la Commission Permanente du 7 juillet 2006,

- deux conventions d'aide à l'ingénierie territoriale pour l'élaboration d'Agendas 21 locaux avec la Communauté de Communes du Bocage d'Athis et avec la Commune de Granville, selon le modèle de convention type approuvé par l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 19 et 20 mars 2009 (délibération n°09-20 relative aux conventions types en matière de développement durable) ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-194

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude d'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Basse-Normandie : 50 % FEDER, 25 % DREAL, 25 % Région ;

- d'affecter :

- sur l'AECPER 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 15 087,26 €, au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité » ;

- sur l'APCER 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 7 608,64 €, au titre du dossier CP5N5220SI « Stratégie biodiversité » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 2 712 € à la Fédération Départementale de Pêche de la Manche (FDPPMA 50) sur un montant total subventionnable de 18 080 € pour la réalisation de l'étude sur la dissémination de l'écrevisse de Louisiane sur le territoire du PNR des marais du Cotentin et du Bessin,

- 12 375,26 € au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels (CFEN) de Basse-Normandie, sur un montant total subventionnable de 24 750,52 €, pour la gestion de la RNR des anciennes carrières d'Orival en 2011,

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 7 608,64 € au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels (CFEN) de Basse-Normandie, sur un montant total subventionnable de 15 217,28 €, pour la gestion de la RNR des anciennes carrières d'Orival en 2011,

- d'autoriser le Président :

- à déposer une demande de subvention d'un montant de 138 475,87 € au titre du programme « Compétitivité régionale et emploi » du FEDER (sous-mesure 4.3.2 - biodiversité ordinaire), pour l'étude d'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Basse-Normandie,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-195

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable au projet de SAGE de l'Iton ;

- d'affecter :

➤ sur l'APCER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant global de 224 516 € au titre du dossier CP5N5210SI Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, ventilé comme suit :

- 224 516 € pour les actions bassins versants ;

➤ sur l'APSUB – 5NEAUR « Préserver les ressources en eau » de 103 000 € votée en 2011, les montants suivants :

- 170 € au titre du dossier 11NEAUPOTI Eau PotableAP ;
- 11 637 € au titre du dossier 11NEAUUSEI Eaux usées et pluviales.

➤ sur l'AECPER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 270 601,02 € au titre du dossier CP5N5210SF Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, ventilé comme suit :

- 194 927,02 € pour les actions bassins versants ;
- 75 674 € pour les actions connaissance-éducation ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du budget de la Région :*

▪ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER**

- 10 620 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE REMALARDAIS pour les travaux de restauration sur les masses d'eau Boiscorde et Corbionne pour un montant subventionnable de 35 401 €,
- 42 240 € au SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ASSAINISSEMENT DU VAL D'HUISNE pour les travaux de restauration du bassin de l'Huisne pour un montant subventionnable de 140 800 €,
- 68 696 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE pour les travaux de restauration des bassins de la Sinope, Bonde, Godey et Vaupreux pour un montant subventionnable de 228 987 €,
- 98 460 € au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA DOUVE pour les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du Bassin de la Douve - tranche 1, pour un montant subventionnable de 328 200 €,
- 3 000 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SELUNE pour la restauration des affluents de la Sélune amont pour un montant subventionnable de 10 000 €,
- 1 500 € au SIES DE LA DIVES DES CANTONS DE ST PIERRE/DIVES ET MORTEAUX COULIBOEUF pour une étude-diagnostic de la Vie et de la Viette Calvadosienne, pour un montant subventionnable de 6 500 €,

▪ **au titre de la politique de l'eau hors CPER**

- 79 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour un montant total de 402,32 € (liste en annexe1),
- 91 € à l'ASSOCIATION LES JARDINS DE GRENTHEVILLE pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour un montant subventionnable de 304 €,
- 11 637 € à la COMMUNE DE SAINT-ROMPHAIRE pour l'extension de la station de lagunage pour un montant subventionnable de 38 790 €,

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

▪ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER**

- 2 250 € à l'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE pour les actions de communication du SAGE Sarthe Amont – 2011 pour un montant subventionnable de 25 000 €,
- 3 105 € à l'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE pour les actions de communication du SAGE Huisne – 2011 pour un montant subventionnable de 23 000 €,
- 12 375 € à l'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE pour l'animation du SAGE Huisne – 2011 pour un montant subventionnable de 55 000 €,
- 7 800 € à l'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE pour l'animation du SAGE Sarthe Amont – 2011 pour un montant subventionnable de 52 000 €,
- 19 000 € au SYNDICAT MIXTE DU VAL DE VIRE pour l'animation du SAGE de la Vire en 2011 pour un montant subventionnable de 38 000 €,
- 3 258 € au SYNDICAT MIXTE DU VAL DE VIRE pour la communication du SAGE de la Vire en 2011 pour un montant subventionnable de 10 860 €,
- 10 500 € au SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLES ET SES AFLUENTS pour un poste de technicien de rivière 2011, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
- 10 500 € au SYNDICAT D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DE L'ORNE pour un poste de technicien de rivière 2011, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
- 10 500 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MORTAIN pour un poste de technicien de rivière 2011, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
- 15 750 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT-JAMES pour 2 postes de techniciens de rivière 2011 (1,5 ETP), pour un montant subventionnable de 52 500 €,
- 3 500 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE REMALARDAIS pour un poste de technicien de rivière 2011 (0,2 ETP puis 0,4 ETP), pour un montant subventionnable de 11 666 €,
- 10 500 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE pour un poste de technicien de rivière 2011, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
- 1 924,80 € au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE LA TANCHE pour un poste de technicien de rivière 2010 (0,2 ETP puis 0,3 ETP), pour un montant subventionnable de 6 416 €,
- 3 150 € au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE LA TANCHE pour un poste de technicien de rivière 2011 (0,3 ETP), pour un montant subventionnable de 10 500 €,
- 10 500 € au SYNDICAT DE LA RISLE pour un poste de technicien de rivière 2011, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

- 10 500 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT HILARE DU HARCOUET pour un poste de technicien de rivière 2011, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
- 3 894,22 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES pour un poste de technicien de rivière 2010, pour un montant subventionnable de 12 980,74 €,
- 7 620 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES pour un poste de technicien de rivière 2011, pour un montant subventionnable de 25 400 €,
- 10 500 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LESSAY pour un poste de technicien de rivière 2011, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
- 25 200 € au SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES pour un poste de technicien de rivière 2011 (2,4 ETP), pour un montant subventionnable de 84 000 €,
- 10 500 € au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION DES RIVIERES DE LA HAUTE ROUVRE pour un poste de technicien de rivière 2011, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
- 2 100 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS pour un poste de technicien de rivière 2011, pour un montant subventionnable de 7 000 €,
- 9 613 € à l'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE pour la réalisation d'une étude sur la « recolonisation de trois fleuves bas-normands par la communauté de poissons migrateurs amphihalins – 3^{ème} année (2010-2011) pour un montant subventionnable de 86 110,61 €,
- 46 061 € à l'INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER) pour le Réseau Hydrologique Littoral Normand (RHLN) 2011 pour un montant subventionnable de 419 356 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers présentés dans ce rapport ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IFREMER, la convention n° 2011-DADD ENV-33 jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-196

sur l'environnement : Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE)

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 000 000 € votée en 2011, un montant global de 100 000 € au titre du dossier 11NCLIMAF, sous-dossier « Economies d'énergie » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention constitutive du groupement de commandes DREAL – Région, pour l'assistance à la co-élaboration du Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) en Basse-Normandie, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-196

sur l'environnement : Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE)

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 000 000 € votée en 2011, un montant global de 100 000 € au titre du dossier 11NCLIMAF, sous-dossier « Economies d'énergie » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention constitutive du groupement de commandes DREAL – Région, pour l'assistance à la co-élaboration du Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) en Basse-Normandie, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-196

sur l'environnement : Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE)

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 000 000 € votée en 2011, un montant global de 100 000 € au titre du dossier 11NCLIMAF, sous-dossier « Economies d'énergie » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention constitutive du groupement de commandes DREAL – Région, pour l'assistance à la co-élaboration du Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) en Basse-Normandie, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-197

sur les transports ferroviaires : avenants à la convention TER

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 23 à la convention du 21 décembre 2007 relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF, joint en annexe. La facturation des montants inscrits dans cet avenant se fera dans le cadre du dispositif financier prévu à l'article 3.2.2.3 de la convention TER, c'est-à-dire au réel, sur les charges C3 du compte de facturation définitif 2011, payées en 2012,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-198

sur les transports ferroviaires : Ligne Nouvelle Paris-Normandie – convention de financement des études complémentaires préalables au débat public et de l'organisation du débat public

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Infrastructures et matériel » de 4 900 000 € votée pour 2011, un montant de 400 000 € au titre du dossier 11QBFINF « Infrastructures ferroviaires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 400 000 € à Réseau Ferré de France, au titre de la participation de la Région au financement des études complémentaires et à l'organisation du débat public pour la Ligne Nouvelle Paris-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, RFF, la Région Ile de France et la Région Haute-Normandie, la convention de financement correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-198

sur les transports ferroviaires : Ligne Nouvelle Paris-Normandie – convention de financement des études complémentaires préalables au débat public et de l'organisation du débat public

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Infrastructures et matériel » de 4 900 000 € votée pour 2011, un montant de 400 000 € au titre du dossier 11QBFINF « Infrastructures ferroviaires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 400 000 € à Réseau Ferré de France, au titre de la participation de la Région au financement des études complémentaires et à l'organisation du débat public pour la Ligne Nouvelle Paris-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, RFF, la Région Ile de France et la Région Haute-Normandie, la convention de financement correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-198

sur les transports ferroviaires : Ligne Nouvelle Paris-Normandie – convention de financement des études complémentaires préalables au débat public et de l'organisation du débat public

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Infrastructures et matériel » de 4 900 000 € votée pour 2011, un montant de 400 000 € au titre du dossier 11QBFINF « Infrastructures ferroviaires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 400 000 € à Réseau Ferré de France, au titre de la participation de la Région au financement des études complémentaires et à l'organisation du débat public pour la Ligne Nouvelle Paris-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, RFF, la Région Ile de France et la Région Haute-Normandie, la convention de financement correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-199

sur les transports ferroviaires : Autorail Grande Capacité

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Infrastructures et matériel » de 4 900 000 € votée en 2011, un montant de 1 049 285,86 € au titre du dossier 11QBFIAGC « Acquisition de matériel ferroviaire TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 1 530 440,86 € au titre du onzième compte dû pour le financement de l'acquisition des 9 matériels ZGC et de leur passage de trois à quatre caisses ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 5 à la convention relative au financement des 23 Autorails Grande Capacité, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-200

sur les transports ferroviaires : convention relative aux études projet pour la mise en accessibilité de la gare d'Alençon et la création d'une passerelle mixte permettant de supprimer le passage à niveau 60

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 5 000 000 € votée en 2011, un montant de 169 799,62 € au titre du dossier 11QBFGAR « rénovation des gares », sous-dossier « accessibilité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à Réseau Ferré de France, un montant maximum de 169 799,62 €, pour les Etudes projets relatives à la mise en accessibilité de la gare d'Alençon et la création d'une passerelle mixte permettant de supprimer le passage à niveau 60, dont :

- 154 140,75 €, soit un taux de 75 %, pour la mise en accessibilité de la gare sur périmètre RFF (quais + passerelle permettant l'accès aux quais),

- 15 658,87 €, soit un taux de 17 %, pour l'extension de la passerelle sur le périmètre Ville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec RFF et la ville d'Alençon, la convention relative au financement des études Projet pour la mise en accessibilité de la gare et la création d'une passerelle mixte permettant de supprimer le passage à niveau 60 à proximité directe de la gare d'Alençon, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-201

sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Lison – avenant n° 1

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération de la Commission Permanente n° 09-872 du 20 novembre 2009 comme suit :

- le montant de 474 378,52 € HT attribué à la SNCF pour la réalisation des travaux de modernisation de la gare de Lison est ramené à **454 878,52 € HT**;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de la Manche, le Conseil Général du Calvados, RFF et la SNCF, l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention, pour la modernisation de la gare de Lison, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-202

sur les transports ferroviaires : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le développement de l'intermodalité billettique et de services numériques innovants en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Etudes » de 2 100 000 € votée en 2011, un montant de 538 200 € au titre du dossier 11QETUDE « Etudes dans le domaine des transports » - sous dossier « Etudes Billettiques » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-203

**sur les transports ferroviaires : plan objectif régularité TER Basse-Normandie –
avenant contrat annuel d’objectif**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 au contrat annuel d'objectif TER 2011 relatif à la définition d'un plan objectif régularité TER Basse-Normandie joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-204

**sur les transports ferroviaires : programme INTERREG IV B Espace Atlantique –
Programme START et Plateforme Internet d’Information Multimodale Régionale**
www.commentjyvais.fr

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 61 150 000 € votée en 2011, un montant de 120 993,33 € au titre du dossier 11QBFCONV « Dessertes Ferroviaires TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 120 993,33 € à la SNCF, pour les développements dusite d'information multimodale et de la communication associée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant 24 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-205

sur les transports ferroviaires : intégration des données sur le site commentjyvais.fr

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 61 150 000 € votée pour 2011, un montant de 3 120 € au titre du dossier 11QBFECM « Centrale de mobilité » ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 3 120 € à l'Institut National de Formation et de Recherche sur l'Education Permanente (INFREP) à Hérouville-Saint-Clair (14) pour les années 2011 et 2012 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-206

sur les communications : Routes Nationales

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au titre du programme routier en Basse-Normandie CPER 2000-2006 et plan de relance, un crédit global de 4 875 000 € à l'Etat, correspondant aux appels de fonds de l'Etat pour l'année 2011, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-207

sur les communications : travaux de voirie – intempéries du mois de juin 2003

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Conseil Général du Calvados, une subvention de 39 513 € pour les intempéries de juin 2003, au titre de la participation de la Région pour l'année 2011 et compte tenu des paiements déjà effectués à ce jour ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-208

sur les communications : la Basse-Normandie - Une Vélo-Région – développement de l'offre et de l'usage du vélo en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'APSUB « Vélos-urbains » de 500 000 € votée en 2011, un montant de 60 767 € au titre du dossier 11QBRVI « Vélos AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la Communauté de communes du Pays d'Argentan, une subvention d'un montant maximum de 60 767 €, au titre de la mise en œuvre de son schéma cyclable, réparti comme suit :

- 50 000 € maximum pour les aménagements cyclables,
- 7 020 € maximum pour l'achat d'arceaux à vélos
- 3 747 € maximum pour l'achat de vélos à assistance électrique ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-209

sur la mer et le littoral : ports CPER

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Ports de commerce CPER » de 2 000 000 € votée en 2008, un montant de 1 000 000 € au titre du dossier CP5K6510SI ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 000 € au Syndicat Mixte des Ports Normands Associés, pour l'extension du terre-plein ferry de Ouistreham ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Directeur Général de Ports Normands Associés, la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-210

sur la politique aéroportuaire : base de Bréville sur Mer

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 37 500 € à l'Etat, en complément des 500 000 € attribués par délibération n° 10-399 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 pour la construction de la base d'hélicoptère de la sécurité civile prévue sur le site de l'aérodrome de Bréville sur Mer ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-211

sur la mer et le littoral : promotion nautique (investissement)

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Promotion Nautique » de 100 000 € votée en 2011, un montant de 14 294 € au titre du dossier 11MPATRIMI;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 10 514 € à l'Association « Petit Foc » pour la réhabilitation du vieux gréement coquillier,

- 3 780 € à l'Association « Challenge LCVP HigginsBoat », pour la réhabilitation de la barge américaine ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « Petit Foc », la convention correspondante jointe en annexe 1,

- l'Association « Challenge LCVP Higgings Boat », la convention correspondante jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-212

sur la mer et le littoral : promotion nautique – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion Nautique » de 390 000 € votée en 2011, un montant de 55 000 € au titre du dossier 11MPROMOF ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 40 000 € à l'Association « Défi des ports de pêche Granville 2011 », pour l'organisation de la manifestation,
- 12 000 € à l'Association Plein Vent, pour l'organisation du 15^{ème} Festival du Vent et de la Glisse de Houlgate ;
- 3 000 € à l'Association « des Plaisanciers de Port Dielette », pour l'organisation du rassemblement de vieux gréements,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « Défi des ports de pêche », la convention correspondante, jointe en annexe 1,

- avec l'Association « Plein Vent », la convention correspondante, jointe en annexe 2,

- avec l'Association « des Plaisanciers de Port Dielette », la convention correspondante, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-213

sur Développement Numérique du Territoire : Appel à projets Espaces Publics Numériques Basse-Normandie 2009-2011 – Subvention 2011

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider les rapports d'activités des 64 porteurs de projets EpnBN 2009-2011 indiqués dans l'annexe 1, colonne 2010-02 et de permettre la mise en paiement de la 2^{ème} partie de subvention 2010 ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, un montant global de subventions de 785 750 € aux 64 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe 1 (colonne subvention 2011), au titre de leur projet « Espace Public Numérique » de Basse-Normandie pour l'année 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants financiers aux conventions correspondantes jointes en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-214

sur le développement numérique du territoire : subvention régionale pour la formation des animateurs des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 380 € à la Commune de Saint-Pierre-sur-Dives, pour l'aide à la formation de son animateur EPN, sur un montant éligible de 475 €, soit 80 % d'intervention,

- 380 € à la Commune de Vire, pour l'aide à la formation de son animateur EPN, sur un montant éligible de 475 €, soit 80 % d'intervention,

- 380 € à la Communauté de Communes de Ducey, pour l'aide à la formation de son animateur EPN, sur un montant éligible de 475 € soit 80 % d'intervention,

- 380 € au Bureau Information Jeunesse d'Alençon, pour l'aide à la formation de son animateur EPN, sur un montant éligible de 475 € soit 80 % d'intervention,

- 380 € au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Canton de saint-Sauveur le Vicomte, pour l'aide à la formation de son animateur EPN, sur un montant éligible de 475 €, soit 80 % d'intervention,

- 380 € à la Commune de Tournelville, pour l'aide à la formation de son animateur EPN, sur un montant éligible de 475 €, soit 80 % d'intervention,

- 380 € à l'Association AMVD de Caen, pour l'aide à la formation de son animateur EPN, sur un montant éligible de 475 €, soit 80 % d'intervention ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les avenants à la convention, selon le modèle joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-215

sur le Développement Numériques du Territoire : soutien aux Rencontres de l'Innovation Durable de Mortain, organisées par l'Association Novea

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le soutien aux Rencontres de l'Innovation Durable se déroulant à Mortain les 18 et 30 juin 2011 et à l'occasion d'une troisième journée en cours de programmation en 2011 ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention d'un montant maximum de 10 000 € TTC à l'Association NOVEA, pour l'organisation des 3 journées Rencontres de l'Innovation Durable à Mortain qui se dérouleront en 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association NOVEA, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-216

**sur le développement numérique du territoire : futur en Seine – Participation d'une
délégation bas-normande au Village International**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le soutien à SYNERGIA pour la mise en place d'un espace bas-normand valorisant la filière numérique et du sans-contact à Futur en Seine en juin 2011 ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention d'un montant maximum de 10 000 € à SYNERGIA pour l'organisation de la participation à Futur en Seine, soit un montant à hauteur maximale de 27,02 % du budget total ;

- d'autoriser le Président à signer

- avec SYNERGIA, la convention jointe en annexe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-217

sur la rénovation urbaine : Flers - Quartier Saint Sauveur

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB - 5UVRU « Rénovation urbaine » de 7 000 000 € votée en 2011, un montant de 159 916 € au titre du dossier 11UANRUI « Rénovation Urbaine AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre de la rénovation urbaine, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (CAPF), les subventions suivantes :

- 68 071 € correspondant à l'opération « Equipements spécifiques station de chauffage » et représentant 32,54 % du montant total hors taxes,
- 91 845 € correspondant à l'opération « Aménagement de voie de desserte pour 33 constructions » et représentant 37,03 % du montant total hors taxes ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-218

sur le foncier : Fonds friches

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB – 5UFON « Foncier aménagement du territoire » de 1 200 000 € votée pour 2011, un montant de 289 200€ au titre du dossier 11UEPFN2I-FONCIER AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 289 200 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, dans le cadre de la convention passée avec l'EPFN 2007-2011, correspondant au fonds friche, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie :

- une première avance de 30 % du montant de l'estimation financière sera versée au démarrage des études ou des opérations inscrites au programme d'intervention,
- une deuxième avance de 30 % sera versée quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-219

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5VLOGO « Logement opérations développement local » de 410 000 € votée en 2011, un montant de 650 € au titre du dossier 11VLOGEMEI « Opération développement local AP », correspondant au dossier Anah n° 061001513 au bénéfice de M. Olivier BOURGINE ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre de la réhabilitation de l'habitat privé, une subvention de 650 € à M. Olivier BOURGINE, dans le cadre de travaux de « réhabilitation de logements par des propriétaires occupants » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- de modifier la délibération n° 08-309 en date du 18 avril 2008 et d'annuler la subvention de 650 € attribuée à M. BOURGINE Olivier par, dans le cadre de travaux de « réhabilitation de logements par des propriétaires occupants » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-220

sur le logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB - 5VJEUN « Logement des jeunes » de 200 000 € votée en 2011, un montant de 15 000 € au titre du dossier 11VLOGJEUF « Logement des jeunes » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 15 000 € à la Mission Locale Sud Pays d'Auge ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention correspondante entre la Région Basse-Normandie et la Mission Locale, conformément à la convention-type jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-221

sur le logement : opération de développement local

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5VLOGO « Logement opérations développement local » de 180 000 € votée en 2011, un montant de 11 154 € au titre du dossier 11VLOGEMEF « Opération développement local AE » correspondant à la convention Région-Anah 2011 ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des opérations de développement local, les subventions suivantes, dans le cadre de la mise en œuvre de leur Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et correspondant à 15 % du montant total hors taxes ;

- 2 676 € à la Communauté de communes du Pays de l'Obiquet,
- 8 478 € à la Communauté de Communes du Pays de Mortée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-222

sur le soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A « actions de solidarités » de 180 000 € votée en 2011, un montant de 4 550 € au titre du dossier 11HPREVSAF « actions de prévention pour la santé AE » sous-dossier 11HSOLIDAR « actions de solidarités AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarités, un montant total de subventions de 4 550 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-223

sur la démographie médicale : convention entre la Région, l'Agence Régionale de Santé et l'Union Régionale des Médecins Libéraux, pour l'ingénierie de projet des pôles de santé libéraux et ambulatoires

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5HPSOLID-A « Prévention et solidarités » de 180 000 € votée en 2011, un montant de 30 000 € au titre du dossier 11HDEMOGRF « Démographie médicale AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € à l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, pour alimenter le fonds régional dédié à l'ingénierie de projet des pôles de santé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Agence Régionale de Santé et l'Union Régionale des Médecins Libéraux, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-224

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

→ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre de équipements pédagogiques dans les établissements d'enseignement public

- 179 subventions d'un montant total de 2 106 448 € pour les équipements pédagogiques et le premier équipement des lycées publics, conformément aux annexes 1a et 1b,

au titre des équipements de service général dans les établissements d'enseignement public

- 14 subventions d'un montant total de 32 429,17 € pour les équipements de service général des lycées publics, conformément à l'annexe 2,

- de modifier les délibérations de la Commission Permanente suivantes :

* n° 04-749 du 19 novembre 2004 et 08-361 du 16 mai 2008 :

- les reliquats (soit 85,88 € et 257,20 €) des subventions de 1 800 € et de 5 400 € respectivement accordées au Lycée Mézen d'Alençon (Orne), d'une part, pour le remplacement de la trancheuse à jambon et, d'autre part, pour l'acquisition d'un photocopieur, sont réaffectés pour un complément de subvention à destination de trois mono brosses,

* n° 10-517 du 24 septembre 2010

- la subvention de 1 420,25 € attribuée au Lycée Agricole de Sées pour une aide à la remise en état d'une sauteuse, est réaffectée pour le remplacement de la sauteuse,

* n° 08-557 du 11 juillet 2008 et n° 09-244 du 24 avril 2009

- les reliquats des subventions d'investissements attribuées au Lycée l'Espérance de TINCHEBRAY qui va fermer à la rentrée 2011 et qui va transférer ses formations au Lycée Giel Don Bosco de GIEL, sont affectés à ce dernier pour qu'il puisse continuer les investissements initialement prévus,

→ sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre de la dotation entretien et réparations du propriétaire

- 8 subventions d'un montant total de 71 215,47 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 3,

au titre des forfaits d'externat 2011 dans les établissements privés

- 51 subventions d'un montant total de 1 004 919 € au titre des dépenses de rémunérations de personnels techniques des établissements privés, conformément à l'annexe 5,

- de modifier, au regard des effectifs à la rentrée 2010, la délibération n° 10-884 de la Commission Permanente du 17 décembre 2010 accordant un montant total de 4 568 024 € pour la dotation de fonctionnement pédagogique de l'externat des lycées privés et de le porter à **4 590 877 €** conformément à l'annexe 4 ;

Au titre de la gestion du patrimoine

- d'approuver :

- les conditions de réalisation et de financement de l'opération menée par la Communauté Urbaine de Cherbourg pour la sécurisation de l'accès au LEGT Jean-François MILLET à Cherbourg-Octeville et l'aménagement d'un quai de bus devant l'entrée dudit établissement, définies dans la convention jointe en annexe 6,

- la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée AB11 (environ 200 m² sous réserve du document d'arpentage) située sur l'emprise du LEGT Jean-François Millet, mise à disposition de la Région par la Communauté Urbaine de Cherbourg dans le cadre des lois de décentralisation pour permettre à ladite collectivité d'affecter ladite surface à son domaine public et de mener ainsi l'opération ci-dessus mentionnée.

- la désaffectation des parcelles listées ci-après constituant le LEGT-LP Les Andaines à la Ferté Macé, mises à disposition de la Région par la Commune de La Ferté Macé dans le cadre des lois de décentralisation pour permettre à ladite collectivité de les affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale de ces biens immobiliers, la Région n'ayant pas utilité à les conserver dans le cadre du transfert de propriété qui sera engagé à la suite :

- AM 274 (1.563 m²)
- Une emprise de la parcelle AM 273 (la surface sera définie lors de l'élaboration du document d'arpentage)
- AL 655 (2.640 m²), 1171 (221 m²), 1172 (434 m²) et 1174 (1.021 m²)
- AL 629 (755 m²) : par délibération n° 97-313 en date du 18 juillet 1997, la Commission Permanente avait autorisé la désaffectation de ladite parcelle, le Conseil d'Administration de l'établissement s'étant prononcé favorablement sur cette procédure lors de sa séance du 17 juin 1996. L'absence d'arrêté préfectoral de désaffectation nécessite de relancer la procédure,

- le transfert de propriété du Lycée d'Enseignement Général et Technique et du lycée Professionnel NAPOLEON à l'Aigle de la Commune de l'Aigle à la Région, à titre gratuit, des immeubles bâtis et non bâtis, pour une superficie totale de 4 ha 67 a 28 ca dont les références cadastrales sont les suivantes : AT 186, AT 193, AT 194, AT 195 et AT 190,

- la cession à la Ville de Caen d'une emprise du lycée professionnel Victor Lépine, d'une surface de 150 m² (sous réserve du document d'arpentage réalisé par ladite collectivité) pour 1 € symbolique, les frais liés à cette transaction étant pris en charge par la Ville.

- l'acquisition pour 1 € symbolique du Centre de Formation des Apprentis (C.F.A) situé à SEES dans l'enceinte du lycée agricole sur la parcelle AS 14 (bâti et non bâti), appartenant à la Ville de SEES et la prise en charge des frais notariés correspondants ;

- de fixer à l'encontre :

- du Département de l'Orne, à 15 344 € le montant annuel révisable de la redevance applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public incluant les frais de viabilisation afférents à l'occupation des locaux du Lycée Jean Guéhenno pour le Centre d'Information et d'Orientation de Flers,

- de l'Institut de Formation Régional en Santé de Basse-Normandie, à 2 550 € le montant de la redevance applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public régional ;

Pour l'ensemble de ces décisions :

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-225

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 4 subventions d'un montant total de 23 265,13 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-226

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

** au titre du fonds social régional*

- 20 subventions d'un montant total de 26 853,73 €, conformément à l'annexe 1 jointe,

** au titre de la Cart'@too volet livres scolaires*

- 2 subventions de fonctionnement d'un montant total de 338 €, conformément à l'annexe 2 jointe ;

** au titre du PRDFP*

- 1 188 € à l'Association l'Etape à VIRE, dans le cadre de la remise des prix aux lauréats du concours d'affiches « Respect mutuel entre les filles et les garçons » qui se déroulera le 31 mai 2011 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- . avec l'Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires (ARBS) et la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), les conventions relatives au dispositif cart'@too, jointes en annexes 3 et 4,
- . l'avenant n° 2 à la convention d'affiliation permettant l'allongement de la durée d'utilisation de la cart'@too avantages livres scolaires, joint en annexe 5,
- . avec l'Association l'Etape à Vire, la convention jointe en annexe 6,
- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-227

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 798 500 € votée pour 2011, un montant de 274 000 € au titre du dossier 11ESDEMARF « offre de formation qualité aide au démarrage » ;

- sur l'APSUB « Opération d'investissement enseignement supérieur » de 851 000 € votée en 2011, un montant de 140 000 € au titre du dossier 11ESDEMARI « offre de formation qualité aide au démarrage » ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région :**

Au titre de l'aide au fonctionnement

- 20 000 € à l'ENSICAEN,
- 20 000 € à l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée de Saint-Lô,
- 134 000 € à l'Ecole de Management de Normandie,

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région :**

Au titre de l'aide à l'investissement

- 140 000 € à l'ENSICAEN,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ENSICAEN, la convention jointe en annexe 1,
- avec l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée de Saint-Lô, la convention jointe en annexe 2,
- avec l'Ecole de Management de Normandie, la convention jointe en annexe 3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-228

**sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles :
carte des formations**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- le Président à inscrire au PRDFP les évolutions de la carte des formations par la voie de la formation initiale sous statut scolaire des établissements ci-après :

- lycées d'enseignement public de l'Education Nationale, conformément aux annexes I et II,
- lycées privés sous contrat d'association avec l'Education Nationale, conformément aux annexes III et IV,
- lycées privés sous contrat d'association avec le Ministère de l'Agriculture, conformément à l'annexe V,

- l'IRFSS d'Alençon à dispenser une formation en contrat de professionnalisation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, sur la base de 20 places pour l'année 2011,

- l'Institut de Formation des Aides-Soignants du Centre Hospitalier intercommunal d'Alençon-Mamers à augmenter ses capacités d'accueil de 3 places supplémentaires pour l'année 2011,

- l'Institut de Formation des Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Caen à augmenter ses capacités d'accueil de 5 places supplémentaires pour l'année 2011,

- le Président à étendre l'agrément accordé au GRETA Sud Normandie en 2009 au site de Vire de 12 places pour l'année 2011,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-229

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : Centre Régional d'Information Jeunesse

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 101 000 € votée pour 2011, un montant de 179 800 € au titre du dossier 11JPAIO « Accueil Information Orientation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- au titre de l'Accueil Information Orientation :

- . 90 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ),

- . 89 800 € au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), pour le dispositif « Atoustage » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-230

sur la Direction des Bâtiments Régionaux : Lycée Publics

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'APMO « Bâtiments Lycées » de 13 000 000 € votée en 2011, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, une dotation de fonctionnement complémentaire de 35 807 € au lycée « Jean Monnet » à Mortagne-au-Perche destinée à la location de six classes mobiles pour la période de janvier à décembre 2011, durant les travaux d'extension et de restructuration de locaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-231

sur la jeunesse et les sports :

- aide au mouvement sportif - aides aux ligues et comités régionaux
- aides aux équipements sportifs et de loisirs - Equipements des ligues et comités régionaux

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Equipements jeunesse et sports » de 1 950 000 € votée en 2011, un montant de 40 000 € au titre du dossier 11GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;

- d'attribuer, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

- 40 000 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux équipements sportifs et de loisirs,

- 20 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif ;

- de prévoir au titre de l'aide aux équipements sportifs et de loisirs, les modalités de paiements suivantes :

- versement d'une avance de 70 % du montant de la subvention,

- versement du solde sur présentation des factures acquittées ou d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le trésorier et le Président de l'association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-232

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux événements sportifs » de 460 000 € votée pour 2011, un montant de 75 500 € pour le dossier IIGEV « aide à l'organisation d'événements sportifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'organisation d'événements sportifs, un montant total de subventions de 75 500 €, conformément aux tableaux joints en annexe 1, 2 et 3 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- Courses cyclistes « La Gainsbarre » et « La Gislard » organisées par l'Association Gainbarre Gislard Organisation, les 16 et 17 avril 2011,

- Course cycliste « Super Prestige Normand » organisée par l'Etoile Sportive de Torigni Cyclisme, le 27 mars 2011,

- Manche du Championnat de France de voiture radio commandée organisée par le Club de Loisirs de Turlaville, les 9 et 10 avril 2011,

- Championnat de France de Match Racing organisé par le Club Nautique de la Marine du 30 mars au 3 avril 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-233

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 10 100 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe 1 et 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-234

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, un montant total de subventions de 278 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-235

sur la jeunesse et les sports : aide aux grands clubs régionaux – centres de formation

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Aide au grands clubs régionaux » de 1 385 000 € votée en 2011, un montant de 110 000 € au titre du dossier 11GCLUREG « Aide aux grands clubs régionaux, centres de formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux grands clubs régionaux, centres de formation, un montant total de subventions de 110 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-236

**sur la jeunesse et les sports : projet territorial Jeux Equestres Mondiaux 2014 –
compétitions équestres**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion des sports équestres » de 580 000 € votée en 2011, un montant de 311 000 € au titre du dossier 11GPSE « Aide à l'organisation d'événements équestres » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'organisation d'événements équestres, un montant total de subventions de 311 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'événement relatif à l'étape du grand National de saut d'obstacle du 18 au 20 mars 2011, organisée par l'AFAE Ecurie d'Auvers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-237

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 400 € à l'Association Générations en Mouvement, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-238

sur la jeunesse et les sports : initiative Cart'@too – changement de bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe 1 de la délibération n° 11-120 de la Commission Permanente du 25 février 2011 comme suit :

- la subvention de 300 € initialement accordée au Bureau de la culture de l'école de management de Caen est attribuée à l'Association sup europe culture ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-239

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 6 abstentions (Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir de Bertrand DENIAUD),

- d'affecter :

- sur l'AE de 1 325 0000 € votée pour 2011 pour l'aide à l'emploi, un montant total de 534 000 € ventilé comme suit :

- . 519 000 € sur le sous-dossier 11JAEMTAEM « Aide à l'emploi des emplois tremplins »,

- . 15 000 € sur le sous-dossier 11JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des emplois tremplins »,

- sur l'AP de 20 000 € votée pour 2011 pour les investissements liés aux emplois tremplins, un montant de 9 354 € au titre du dossier 11JAEINV « Aide à l'investissement des emplois tremplins »,

- sur l'AESUB de 1 830 000 € votée pour 2011, pour la formation dans les entreprises et les associations, un montant de 2 174,08 € au titre du dossier 11JAETPING, pour l'aide à l'ingénierie des « emplois tremplins » ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 504 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1,

- 15 000 € au titre de l'aide à l'accompagnement à la pérennisation des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 2,

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 9 354 € au titre de l'aide à l'investissement des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 2 174,08 € au titre de l'aide à l'ingénierie des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° 10-652 de la Commission Permanente du 22 octobre 2010 comme suit :

- l'aide de 33 000 € accordée au titre de volet emploi, à l'Association « PIERRE ET MASSE » à Cerisy-la-Salle (Manche) est portée à 48 000 € ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date du début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-240

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 99 000 € au titre du dossier 11FEDUDARF « Education artistique et culturelle » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 99 000 €, conformément à l'annexe 1 jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-241

sur la culture : accès à la culture pour les publics empêchés

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention annuelle 2011 « Mission régionale de développement de la lecture en milieu pénitentiaire Basse-Normandie 2009-2011 » entre la Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire (Ministère de la Justice), la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie, la Région Basse-Normandie et le Centre Régional des lettres de Basse-Normandie, jointe en annexe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-242

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur:

- l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 240 707 € au titre du dossier 11FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- l'APSUB « Culture » de 4 032 000 € votée en 2011, un montant de 245 056,56 € au titre du dossier 11FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région :*

- 240 707 €, conformément aux annexes 1 et 1 bis ;

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région :*

- 245 056,56 €, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- proposition du service technique de contrôle,
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements), précisant la date, la nature ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de modifier la délibération n°11-128 du 25 février 2011, concernant l'attribution d'une aide de 20 000 € à la SARL Zorilla Productions en tenant compte du changement d'objet de la subvention, à savoir une aide de production du documentaire « Miroirs d'exil » au lieu de son développement ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modificatif n°1 à la convention triennale d'objectifs artistiques et culturels 2008-2010 entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados, la ville de Caen et l'Association Arts Attack,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-243

sur la culture : aménagement du territoire

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB Culture de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 18 000 € pour le dossier 11FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- sur l'AESUB Etudes et Information Géographique Aménagement du Territoire de 240 500 € votée en 2011, un montant de 9 000 € à titre du dossier 11UETUDES « Etudes et Information Géographique » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Création et diffusion artistique et culturelles »,

- 18 000 € à l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy, pour l'aide à l'organisation des colloques programmés dans la saison du Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle, conformément à l'annexe 1 ;

*sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du programme « Etudes et Information Géographique »,

- 9 000 € à l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy, pour l'organisation du colloque « Agriculture et paysannerie » ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention-cadre de partenariat 2011-2014 entre la Région et l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy, jointe en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-244

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 989 841 € votée en 2011, un montant de 515 350 € au titre du dossier 11FANIMTER « animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Animation des territoires », un montant total de subventions de 515 350 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de la Ville de Bayeux (Tremplin), de l'Association « Les amis de la Musique » à Deauville (Festival de Pâques), de la Ville d'Argentan ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-245

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 20 000 € au titre du dossier 11FVALPATF « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », une subvention de 20 000 €, conformément à l'annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-246

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 11 000 € au titre du dossier 11FRAYREGF « Contribution au rayonnement de la Région » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Contribution au rayonnement de la Région », un montant total de subventions de 11 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-247

sur les relations internationales

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Dépenses AE Bruxelles » de 26 250 € votée en 2011, un montant de 120 € au titre du dossier 11YABRUXAE « Dépenses Bruxelles AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 11 330 € réparti comme suit :

- 2 750 € au lycée Chartier de Bayeux, pour un voyage scolaire de 20 élèves dans le Fujian du 14 au 28 avril 2011,

- 2 050 € au Centre Chorégraphique National de Base-Normandie, pour sa participation à l'organisation du Festival International de Bergen, les 30 et 31 mai 2011,

- 2 790 € à la Maison Pour Tous Léo Lagrange, pour un échange de jeunes Européens du 1^{er} au 19 juillet 2011,

- 1 120 € à l'Atelier Théâtre de Bayeux, pour un échange de jeunes européens du 10 au 17 avril 2011,

- 1 000 € à l'Association AVRIL, pour l'envoi d'un SVE (Service Volontaire Européen) Ludovic LOISEL,

- 120 € au CDPF, au titre de la cotisation 2011;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration de Mme Muriel DAMECOURT, représentante de la Région Basse-Normandie en Chine, durant son séjour en France du 25 mars au 11 avril 2011,

- la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport et des notes d'honoraires de M. Jean RUFFIER, M. Alain WANG et M. Arnaud RODIER, pour leurs interventions au séminaire sur le marché chinois, le 9 mars 2011 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de l'Association AVRIL, pour l'envoi d'un SVE, Ludovic LOISEL ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-248

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement du développement des entreprises par une valorisation des résultats de la recherche et du transfert de technologie par le CRITT CORRODYS en 2010

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 100 000 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Dynamiser outils transfert technologie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 100 000 € à l'Association CRITT CORRODYS, pour l'accompagnement des entreprises par une valorisation des résultats de la recherche et du transfert de technologie en 2010 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-249

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement des entreprises via des actions de diffusion scientifique, d’animation et de transfert de technologie par l’ISPA Entreprises en 2010

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 99 000 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Dynamiser outils transfert technologie » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 99 000 € à l'Association ISPA Entreprises, pour l'accompagnement des entreprises via des actions de diffusion scientifique, d'animation et de transfert de technologie en 2010 ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-250

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement à la création d'entreprises par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados (2010)

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 98 000 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Création, Reprise et Transmission d'entreprises » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 98 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados, pour l'accompagnement de créateurs d'entreprises en 2010 ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-251

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement à la création d’entreprises par la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de la Manche (2010)

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 88 746 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Création, Reprise et Transmission d'entreprises » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 88 746 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche, pour l'accompagnement de créateurs d'entreprises en 2010 ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-252

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement à la création d’entreprises par la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de l’Orne (2010)

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 86 000 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Création, Reprise et Transmission d'entreprises » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 86 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Orne, pour l'accompagnement à la création d'entreprises en 2010 ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-253 BIS

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – extension du site Renault Trucks de Blainville-sur-Orne - Avenant

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2, joint en annexe, relatif à la modification de la date de fin de l'opération portée par la SAS RENAULT TRUCKS en prorogeant celle-ci de douze mois, soit jusqu'au 30 juin 2012.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-254

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SCIC Les 7 Vents du Cotentin – animation d'un Espace Info-Energie 2011

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 103 907,57 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 103 907,57 € à la SCIC Les 7 Vents du Cotentin, pour l'action 2011 « Animation d'un Espace Info-Energie 2011 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-255

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Habitat et Développement de l’Orne – animation d’un Espace Info-Energie 2011

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 67 000 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 67 000 € à l'Association Habitat et Développement de l'Orne, pour l'action 2011 « Animation d'un Espace Info-Energie 2011 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-256

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA HLM Plaine Normande – réhabilitation de 41 logements sociaux à Hérouville-Saint-Clair

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 2011 « Subvention Globale » de 7 500 005 €, votée pour 2011, un montant global de 102 500 € au titre du dossier 11YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 102 500 € à la SA HLM Plaine Normande, pour la réhabilitation de 41 logements sociaux à Hérouville-Saint-Clair ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-257

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA HLM Coutances-Granville – réhabilitation de 130 logements sociaux à Lessay et Portbail

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 2011 « Subvention Globale » de 7 500 005 €, votée pour 2011, un montant global de 325 000 € au titre du dossier 11YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 325 000 € à la SA HLM Coutances-Granville, pour la réhabilitation de 130 logements sociaux à Lessay et Portbail ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-258

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté de Communes de Villedieu-les-Poêles – réalisation d'un pôle de santé libéral et ambulatoire BBC

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 2011 « Subvention Globale » de 7 500 005 €, votée pour 2011, un montant global de 76 753,65 € au titre du dossier 11YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 76 753,65 € à la Communauté de Communes de Villedieu-les-Poêles, pour la réalisation du pôle de santé libéral ambulatoire BBC ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-259

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin – approche intercommunale de la biodiversité

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 38 371,24 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 38 371,24 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour son projet d'approche intercommunale de la biodiversité ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-260

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat mixte Manche Numérique – pose de fourreaux en coordination de maîtrise d’ouvrage (travaux = fourreaux)

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 2011 « Subvention Globale » de 7 500 005 €, votée pour 2011, un montant de 2 418 502,40 € au titre du dossier 11YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Couverture numérique totale du territoire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 2 418 502,40 € au syndicat mixte Manche Numérique, pour la pose de fourreaux en coordination de maîtrise d'ouvrage (travaux = fourreaux) ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-261

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Région Basse-Normandie – production groupée d'une orthophotographie régionale sur l'ensemble du territoire bas-normand

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 2011 « Subvention Globale » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant de 187 412,40 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 187 412,40 € à la Région Basse-Normandie, pour la production groupée d'une orthophotographie régionale sur l'ensemble du territoire bas-normand ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-262

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Commune de Carrouges (Orne) – requalification du site Voie à la Dame à Carrouges

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 7 500 005 €, votée pour 2011, un montant global de 35 518,40 € au titre du dossier 11YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Soutien programme développement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 35 518,40 € à la commune de Carrouges, pour le projet intitulé « Requalification du site Voie à la Dame à Carrouges » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-263

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté Urbaine de Cherbourg (Manche) – Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAIEV) du réseau de transports publics (bus) de l'agglomération cherbourgeoise - Avenant

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 joint en annexe, relatif à la modification de la date de fin de l'opération portée par la Communauté Urbaine de Cherbourg, en prorogeant celle-ci de trois mois, soit jusqu'au 30 avril 2011.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-264

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Office de tourisme du Pays d’Alençon – « Mobiliser, animer et soutenir un réseau d’acteurs autour d’un projet de tourisme durable et solidaire -2010 »

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 28 670,53 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 28 670,53 € à l'Office de tourisme du Pays d'Alençon, pour « Mobiliser, animer et soutenir un réseau d'acteurs autour d'un projet de tourisme durable et solidaire – 2010 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-265

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – syndicat mixte du Pays de Coutances – Développement économique du territoire du Pays de Coutances – Mise en place et animation d’une démarche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) - 2010

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 18 743,83 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 18 743,83 € au syndicat mixte du Pays de Coutances, pour l'animation du développement économique de son territoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-266

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – syndicat mixte du Cotentin (Manche) – Etude pour l'accompagnement et la coordination d'un projet de développement touristique à l'échelle du Cotentin

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 22 873,50 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 22 873,50 € au syndicat mixte du Cotentin, pour la réalisation d'une étude pour l'accompagnement et la coordination d'un projet de développement touristique à l'échelle du Cotentin ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-267

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – animation et mise en œuvre du Pôle d'Excellence Rural (PER) Métiers d'Art et Patrimoine du Pays d'Auge Expansion (2008/2009) – modification du plan de financement suite à l'ajout d'un co-financeur

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de réajuster le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de salaires et charges	82 345,44	FEDER	87 010,00	49,63 %
Frais d'hébergement	439,20	Région	27 814,00	15,86 %
Frais de déplacement	5 010,68	Crédit Agricole	9 000,00	5,13 %
Charte graphique	59 900,02	Autofinancement	51 505,19	29,38 %
Frais de communication	22 461,15			
Concours d'expert	5 172,70			
TOTAL	175 329,19	TOTAL	175 329,19	100,00 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-268

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Pays d’Auge Expansion – animation du Pôle d’Excellence Rural (PER) « Métiers d’Art et Patrimoine » - 2010

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 35 000 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 35 000 € à l'Association Pays d'Auge Expansion, pour l'animation du Pôle d'Excellence Rurale « Métiers d'Art et Patrimoine » - 2010 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-269

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Pays d’Auge Expansion – animation et mise en œuvre du label « Pays d’Art et d’Histoire » - 2010

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 30 000 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 30 000 € à l'Association « Pays d'Auge Expansion », pour ses actions liées à l'animation et à la mise en œuvre du label Pays d'Art et d'Histoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-270

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Pays du Bessin au Virois – Contrat d’Objectif Territorial 2010-2012

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale FEDER » de 4 119 799 €, votée pour 2011, un montant global de 96 045,48 € au titre du dossier 11YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 96 045,48 € à l'Association de Pays du Bessin au Vrois, pour l'animation du Contrat d'Objectif Territorial 2010-2012 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-271

sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007/2013 – syndicat mixte du Pays de Coutances (SMPC) – préparation et mise en œuvre des stratégies locales de développement dans le cadre d’une démarche participative en adéquation avec la charte de développement du Pays de Coutances (2010)

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Mixte du Pays de Coutances, la somme de 18 510,53 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-272

sur la coopération décentralisée et droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre de la coopération décentralisée

- d'affecter sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 1 028 810 € votée pour 2011, les montants suivants :

- 36 080 € au titre du dossier 11YD-CD-F « Coop Déc- Divers AE »,
- 11 000 € au titre du dossier 11YDMACEDO « Coop Déc – Macédoine »,
- 3 000 € au titre du dossier 11YDMADA-F « Coop Déc – Madagascar » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région :

- un montant global de subventions de 50 080 € au titre de la coopération décentralisée, réparti conformément au tableau joint en annexe 1,

- 1 000 € au REPTA, pour le renouvellement de la cotisation 2011 ;

- d'autoriser :

- la prise en charge du déplacement et des frais de mission économique et touristique d'une délégation de quinze personnes maximum début juillet 2011, en République de Macédoine, pour un montant global de 12 000 €,

- la prise en charge, conformément aux engagements de la Région, du dîner du Core Group « Sécurité alimentaire » de l'ORU-FOGAR et de la Vice-Présidente déléguée aux solidarités internationales de la Région Rhône-Alpes, Madame Véronique MOREIRA, pour le dîner du 29 mars 2011 à Bruxelles, en dérogeant à la règle d'antériorité de la décision de la Région,

- la rédaction d'une nouvelle convention en faveur du comité de jumelage de la Ferté-Macé, pour le financement de la mise en place d'un périmètre irrigué à Savoigne Fiffèche (Sénégal) dans le village de Treich Peul, fixant à 3 000 € le solde à verser pour ladite opération et une date de validité repoussée au 30 septembre 2011 ;

Au titre des droits de l'homme

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 380 000 € votée pour 2011, un montant de 5 000 € au titre du dossier 11YD-DDH « Droits de l'homme, Autres AE »,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, une subvention de 5 000 €, conformément au tableau joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-273

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 980 000 € votée en 2011, un montant de 10 000 € au titre du dossier 11TINGENIF « Renforcement de l'ingénierie » ;

- d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du Tourisme » de 980 000 € votée en 2011, un montant global de 27 252,74 € au titre du dossier 11TINGENIF « Renforcement de l'ingénierie » ventilé comme suit :

- . 13 780,98 € pour « l'Ingénierie Territoriale »,
- . 13 471,76 € pour le « FACIT » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du Tourisme », les subventions suivantes :

- 13 780,98 € au titre de « l'Ingénierie Territoriale » conformément à l'annexe 1,
- 13 471,76 € au titre du « FACIT », conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 23 janvier 2011 pour l'Office de Tourisme du Bocage Virois,
- 6 mars 2011 pour le Pays d'Ouche Développement,
- 5 mars 2011 pour le Syndicat Mixte du Val de Vire,
- 18 mars 2011 pour le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel,
- 1^{er} mars 2011 pour Mme Anne ACQUANEGRA FRANCESCON et pour M. Stéphane VIARD,
- 1^{er} janvier 2011 pour M. Norbert DECAEN ;

- de modifier l'annexe 1 de la délibération n° 11-143 de la Commission Permanente du 25 février 2011 comme suit :

- de ramener à 30 000 € la subvention de 40 000 € initialement attribuée à Pays d'Auge Expansion, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2011 du Pays d'Art et d'Histoire,

- de transférer la subvention de 10 570 € initialement attribuée à l'Association Tourisme et Culture en Pays de Coutances, à l'Association Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais (PAH du Coutançais) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique en faveur du développement touristique,

- . la convention d'objectifs pluriannuelle avec la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristiques (FRPAT), jointe en annexe 3,
- . la convention d'objectifs pluriannuelle avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI), jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-274

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'adhérer à l'Association Tourisme et Handicaps ;
- d'affecter :

- sur l'APSUB « Qualité dans le Tourisme » de 2 450 000 € votée en 2011, un montant global de 697 705,71 € au titre du dossier 11TFILIERI « Développement des Filières Prioritaires », ventilé comme suit :

- . 5 350,64 € pour le « Cheval »,
- . 62 093,85 € pour « Véloroutes voies vertes »,
- . 630 261,22 € pour le « Tourisme social »,

- sur l'AESUB « Qualité dans le Tourisme » de 310 000 € votée en 2011, un montant global de 113 900 € au titre du dossier 11TFILIERF « Développement des Filières Prioritaires » ventilé comme suit :

- . 70 000 € pour le « CLIC – Tourisme Découverte Entreprise »,
- . 33 900 € pour le « Cheval »,
- . 10 000 € pour le « Tourisme social »,

- sur l'AECPER « Structuration offre qualité tourisme » de 900 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- . 60 870 € au titre du dossier CP5T2220SF « Parcours historiques et tourisme de mémoire »,
- . 7 000 € au titre du dossier CP5T2230SF « Littoral, espaces ruraux et arrières pays »,
- . 250 € au titre du dossier CP5T2240SF « Droits aux vacances pour tous »,

- sur l'APCPER « Structuration offre qualité tourisme » de 600 000 € votée en 2008, un montant global de 36 182,60 €, au titre du dossier CP5T2240SI « Droit aux vacances pour tous » ;

• d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 5 350,64 € au titre du « Cheval », conformément à l'annexe 1,
- 62 093,85 € au titre de « Véloroutes voies vertes », conformément à l'annexe 2,
- 411 243 € à la Ligue de l'Enseignement Fédération de la Manche pour la rénovation et le développement de l'accueil du village de vacances « La Porte des Isles » à Saint-Pair-sur-Mer, sur la base d'une dépense subventionnable de 2 056 217 € HT,
- 219 018,22 € à l'Association Les Tourelles, pour la réhabilitation de logements, la construction d'une piscine et de gîtes à la Maison Familiales de Vacances « Les Tourelles » à Asnelles, sur la base d'une dépense subventionnable de 1 095 091,11 € HT,
- 36 182,60 € au titre du « Tourisme et Handicap », conformément à l'annexe 5,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 10 000 € à l'UNAT, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2011, sur la base d'une dépense subventionnable de 15 550 €,

- 70 000 € au CLIC Normand, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2011 du Tourisme de Découverte d'Entreprise, sur la base d'une dépense subventionnable de 137 125 € TTC,

- 33 900 € à la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise, pour la mise en œuvre du programme d'animations 2011 au Haras de Saint-Lô, sur la base d'une dépense subventionnable de 113 000 €,

- 7 000 € au Comité Régional de la Randonnée Pédestre de Basse-Normandie, pour la réalisation d'un topo-guide sur l'itinéraire Paris-Le Mont-Saint-Michel, sur la base d'une dépense subventionnable de 59 594 €,

- 60 870 € au titre de « Parcours Historiques et Tourisme de Mémoire », conformément à l'annexe 4,

- 250 € à l'Association Tourisme et Handicaps au titre de la cotisation 2011 ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 6 janvier 2011 pour le Conseil Général du Calvados,

- 7 janvier 2011 pour M. Antoine Castillon,

- 1^{er} janvier 2011 pour la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise, le CLIC Normand, l'UNAT de Basse-Normandie, la Ville de Falaise, la Ville d'Avranches, la Maison de l'Europe, la Société Lithosphère, la Ville de Bayeux,

- 1^{er} mars 2011 pour l'Association Abbayes Normandes Route Historique,

- 7 février 2011 pour la commune de Bayeux (dossier Tourisme et Handicap),

- 15 février 2011 pour Mme NUNES REZENDE ERLICHE HENRIKS ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la nouvelle convention de partenariat 2011-2013 avec l'UNAT, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-275

sur l'agriculture : installation et transmission agricole - investissement

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 10-228 de la Commission Permanente du 5 mars 2010 comme suit :

- la subvention de 4 000 € initialement attribuée à Alexandre BUISSON, pour l'achat d'un tracteur, est transférée à l'EARL Ecurie Alexandre BUISSON ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-276

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AEHCPER « Réduction des charges et autonomie » de 227 000 € votée en 2011, un montant de 16 730 € au titre du dossier 11DAECHARG « Réduction charges et autonomie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2011 de la Région, une subvention de 16 730 € à l'Organisme de Sélection Race Normande, pour le projet de déploiement du logiciel SIMUNOR, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 49 500 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'OS Race Normande, la convention correspondante, jointe en annexe 3,
- les conventions d'agrément avec 17 organismes de conseil agricole listés en annexe 1, pour la mise en œuvre du chèque conseil agricole, selon le modèle type joint en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-277

sur l'agriculture : filières végétales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Compétitivité filière bois CPER » de 662 000 € votée en 2008, un montant de 57 710 € au titre du dossier CP5D4410SF « Compétitivité Filière Bois AE »,

- sur l'AESUB « Filières végétales hors CPER » de 130 000 € votée en 2011, un montant global de 22 420 € au titre du dossier 11DAEVEGEF « Filières végétales AE », pour « Bois et Forêt AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant de 80 130 € à Professions-Bois, pour son programme d'actions 2011, selon le tableau des actions figurant en annexe 1, sur la base d'une dépense prévisionnelle totale fixée à 268 550 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 70 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, sur la base des dépenses effectuées au prorata de chaque action présentée en annexe,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Professions-Bois, la convention correspondante, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-278

sur l'agriculture : filières végétales - investissement

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Reboisement forestier » de 150 000 € votée en 2011, un montant de 150 000 € au titre du dossier 11DAPREBO « Reboisement forestier AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers 2011 d'aide au reboisement de peuplements forestiers pauvres ;

- de valider les modalités du 1^{er} appel à projets 2011, pour le reboisement de peuplements forestiers pauvres, présenté en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Agence de Services et de Paiement, la convention de gestion en paiement associé du dispositif, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-279

sur l'agriculture : filière équine HCPER - investissement

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'appel à projets « Actions en faveur du développement économique de la filière équine », joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-280

sur l'agriculture : filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 € votée en 2008, un montant global de 19 149,42 € au titre du dossier CP5D4220SI « Appui aux filières AP », pour l'Élevage bovin-ovin AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 19 149,42 € à divers bénéficiaires, au titre des filières bovine et ovine, pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers de petits investissements d'amélioration en élevage :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 1,

- des acomptes (pour les investissements) pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-281

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – fonctionnement (CPER
Qualité – FEADER mesure 133)**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

- à l'ASP (Agence de Services de Paiement) sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour la prise en charge des dossiers « Promotion des produits sous signes officiels de qualité » au titre de l'année 2011, un montant de 200 000 €,

- aux bénéficiaires cités dans l'annexe jointe, les montants respectifs de subventions figurant dans cette même annexe, sur la base de l'assiette de dépenses éligibles retenues, pour un montant total de 69 698,28 € dans le cadre de l'enveloppe de 200 000 € attribuée à l'ASP ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 69 698,28 € sur la dotation 2011 qui lui a été attribuée,

- d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 69 698,28 € ;

- de prévoir les modalités de paiement aux bénéficiaires suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le(s) fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de subvention accordée,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour ces dossiers;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-282

sur l'agriculture : filière équine – Recherche et Innovation

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à :

- lancer une procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) dans le cadre du projet « Equiplateforme » et impactant les parcelles ZI36p et ZI23, afin de finaliser l'échange de ces parcelles entre la Région et Monsieur CHILZT et donner le droit à ce dernier de labourer la parcelle ZI23 actuellement en herbe,

- solliciter le Préfet, pour la suite de la procédure, notamment l'ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-283

sur les ressources marines : filière pêche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 250 000 € votée en 2011, un montant global de 20 000 € au titre du dossier 11PECHEF « Filière Pêche HCPER AE », ventilé comme suit :

- 20 000 € pour « Sécurité Maritime AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2011 de la Région, une subvention de 20 000 € à l'Institut Maritime de Prévention pour son programme d'actions 2011, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 30 978 € TTC, au titre de la sécurité maritime ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation :

- d'un état récapitulatif complet des recettes et dépenses de l'action financée certifié conforme par le commissaire aux comptes ou par l'autorité qui en assure les fonctions,

- d'un bilan technique détaillé de l'action financée, comprenant entre autre un exemplaire des outils de communication réalisés,

- des justificatifs pertinents attestant que le bénéficiaire a bien réalisé la publicité (photos, revue de presse, brochures avec le logo de la Région...) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Institut Maritime de Prévention, la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-284

sur les ressources marines : filière pêche – investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant global de 6 287,92 € au titre du dossier CP5P4510SI « Filière Pêche CPER AP » ventilé comme suit :

- 6 287,92 € pour « Aide aux investissements à bord des navires de pêche AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2011 de la Région, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008, pour les actions en faveur de la filière pêche CPER, les subventions mentionnées en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de valider le plan de restructuration de l'OPBN joint en annexe 2, sous réserve que l'hypothèse n° 2 dudit plan, qui envisage le versement de la subvention régionale de 250 000 € votée par délibération n° 10-702 du 22 octobre 2010 sans rapprochement avec une autre Organisation de Producteurs, soit retirée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-285

sur les ressources marines : filière cultures marines – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER « Filière Cultures Marines CPER » de 427 000 €, votée en 2008, un montant de 61 000 € au titre du dossier CP5PROJECM « Appui aux projets de la filière Cultures Marines AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 61 000 € au Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord, pour son programme d'actions 2011, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 191 700 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation :

- d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et dépenses du programme d'actions, accompagné des justificatifs ayant permis son élaboration

- d'un bilan technique des actions réalisées,

- des justificatifs attestant que le CRC a bien réalisé la publicité mentionnée à l'article 5 de la présente convention (photos, brochures, revue de presse...),

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord, la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-286

sur les ressources marines : filière cultures marines – investissement

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière Cultures Marines HCPER » de 120 000 €, votée en 2011, un montant global de 54 955,97 € au titre du dossier 11PCULMI « Filière Cultures Marines HCPER AP » ventilé comme suit :

- 54 955,97 € pour « Aide à l'investissement productif des ateliers individuels et collectifs conchylicole AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2011 de la Région, au titre des investissements productifs en aquaculture, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-1042 du 19 décembre 2008, les subventions suivantes :

- 28 441,96 € à M. Christophe K'DUAL à Gouville-sur-Mer (Manche), soit 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 189 613,07 € HT pour la construction d'un nouvel atelier complémentaire ;

- 26 514,01 € à M. Yannick LECOILLARD à Pirou (Manche), soit 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 176 760,08 € HT, pour la construction d'un nouvel atelier,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexes 1 et 2 avec respectivement MM. Christophe K'DUAL et Yannick LECOILLARD,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-287

sur les ressources marines : études et recherche – fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Etudes et recherche hors CPER » de 510 000 € votée en 2011, un montant global de 40 000 € au titre du dossier 11PATURECH « Etudes et recherche HCPER AE » ventilé comme suit :

- 40 000 € pour « Projets de Recherche AE » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 40 000 € à l'IFREMER pour le programme 2011 – Environnement Ressources Conchylicoles et Littoral de Basse-Normandie PERLBN, pour le projet AGIL BN (Aide à la Gestion Intégrée du Littoral), sur la base d'une dépense prévisionnelle de 197 559 € Hors Taxe ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire,

- le solde, sur présentation :

- d'un état récapitulatif complet des recettes et dépenses du programme d'actions financé, certifié conforme par le commissaire aux comptes ou par l'autorité qui en assure les fonctions;
- d'un compte-rendu technique du programme financé. Celui-ci devra en particulier renseigner les indicateurs définis à l'article 6 ;
- d'un justificatif attestant que le bénéficiaire a bien réalisé la publicité mentionnée à l'article 5 (photos, revues de presse mentionnant l'aide de la Région, brochures avec le logo de la Région...).

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IFREMER, la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-288

sur les ressources marines : filière pêche- action exceptionnelle d'urgence

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 250 000 € votée en 2011, un montant de 5 000 € au titre du dossier 11ECHEF « Filière Pêche HCPER AE » ventilé comme suit :

- 5 000 € pour « Fonds de solidarité » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € au profit du bénéficiaire dont le nom et les coordonnées sont mentionnés en annexe ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : l'aide sera versée en une seule fois, dès la délibération exécutoire ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-289

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 101 000 € votée pour 2011, un montant de 667 726 € réparti comme suit :

- . 605 491 € au titre du dossier 11JPBP « Partenariat »,
- . 27 335 € au titre du dossier 11JPOUTILS « Outils PRDFP »,
- . 34 900 € au titre dossier 11JPVAE « VAE »,

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 1 830 000 € votée pour 2011, un montant de 344 702,17 € au titre du dossier 11JFSAL « Formation des salariés » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat, conformément à l'annexe 1 :*

- 5 728 € à Uniformation,
- 39 597 € à Plastalliance,
- 74 000 € à l'IFCE,
- 19 400 € à la CAPEB,
- 5 000 € à la FAFSAB,
- 75 382 € à ASFOBAT,
- 3 724 € à Normandie Habillement,
- 84 000 € à l'ARDEFA,
- 210 000 € à la CMAR de Basse-Normandie,
- 43 660 € à la CRAN,
- 20 000 € à la CCIR de Basse-Normandie,
- 20 000 € à FORMAHP,
- 5 000 € à Profession Bois,

** au titre de la formation des salariés, conformément à l'annexe 1 :*

- 30 009,02 € à UNIFORMATION,
- 95 825,13 € à ANOFAB,
- 218 868,02 € à la CMAR de Basse-Normandie,

** au titre des Outils PRDFP :*

- 23 335 € à l'Association ALFAH,

** au titre de la VAE :*

- 29 700 € à la MEF du Cotentin, conformément à l'annexe 1,
 - 5 200 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les Chartes Qualité Emploi Formation (CQEF) suivantes :

- . Industries graphiques – UNIC, jointe en annexe 3,
- . Services automobiles – ANFA, jointe en annexe 4,
- . Bâtiments et travaux public – FRTP – FFB – CAPEB – Fédération Ouest des SCOP, jointe en annexe 5,
- . CCIR BN, jointe en annexe 6,
- . CMAR BN, jointe en annexe 7,
- . Conchyliculture – Section Régionale de la conchyliculture Normandie/Mer du Nord, jointe en annexe 8,
- . Aide à domicile – CPREFP, jointe en annexe 9,
- . CRAN, jointe en annexe 10,
- . Economie sociale et solidaire – CRESS, jointe en annexe 11,
- . Filière équine – Conseil des Chevaux – Pôle de compétitivité de la Filière Equine, jointe en annexe 12,
- . Mode et habillement/maille – Normandie Habillement – URIC-Unimaille, jointe en annexe 13,
- . Industries agro-alimentaires – ANEA, jointe en annexe 14,
- . Nautisme – FIN – Commission paritaire nationale de l'emploi de la branche navigation de plaisance, jointe en annexe 15,
- . Plasturgie – PLASTALLIANCE, jointe en annexe 16,
- . Sanitaire et social à but non lucratif – CPNE BN, jointe en annexe 17,
- . Sanitaire et social à but lucratif – SYNERPA –FHP, jointe en annexe 18,

- la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Politique Régionale pour la Formation des Personnes Handicapées (PRFPH), jointe en annexe 19,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-290

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : évolution de la carte des formations professionnelles initiales, rentrée 2011

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire au Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP), conformément aux annexes I et II jointes, l'évolution de la carte des formations 2011 par la voie de l'apprentissage ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-291

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Fonctionnement des CFA » de 35 257 000 € votée pour 2011, un montant de 15 990,20 € au titre du dossier 11JAIDEAPP « Aide aux apprentis », sous-dossier « Fonds social apprentis » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du Fonds Social Apprentis, un montant de 15 990,20 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-292

sur la formation tout au long de la vie : investissements

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Investissement dans les CFA » de 4 605 000 € votée pour 2011, un montant de 37 791 € au titre du dossier 11JINVT – sous-dossier 11JINVMET « Investissements pédagogiques CFA métiers » ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 37 791 € à Syndicat Mixte de gestion du CMFAO, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-293

sur la formation tout au long de la vie : actions pré-qualifiantes et qualifiantes en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Formation professionnelle continue » de 3 819 000 € votée pour 2011, un montant de 8 592 € au titre du dossier 11FINDIV « Financements individuels de formation »,

- sur l'AESUB « Mobilité internationale » de 30 000 € votée pour 2011, un montant de 24 200 € au titre du dossier 11JBMOBI « Mobilité internationale » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 8 592 € au titre des financements individuels, conformément à l'annexe 1,

* sur le chapitre 930 du Budget de la Région

- 24 200 € au titre de la mobilité internationale, conformément à l'annexe 4,

• de modifier la délibération n° 10-573 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010, conformément à l'annexe 3, à la suite de la rectification de prénom d'un bénéficiaire ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 2 et 5, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-294 bis

**sur la formation tout au long de la vie : accompagnement territorialisé des demandeurs
d'emploi**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANÇOIS, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 22 460 000 € votée pour 2011, un montant total de 360 569,60 € réparti comme suit :

- 320 569,60 € au titre du dossier 11ELANS « Espaces locaux d'activités novatrices »,

- 40 000 € au titre du dossier 11JRESO « Réseau d'accueil » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 320 569,60 € à divers organismes, au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELAN's), conformément à l'annexe 1,

- 40 000 € à la MEF du PAPAO, au titre du Réseau d'accueil ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-295

sur l'accompagnement des mutations économiques

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 10 900 000 € votée dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, un montant total de 130 000 € au titre du dossier CP5J311ENT « Accompagner les entreprises-Créations/Reprise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques », les subventions suivantes :

- 10 000 € à Knorr Bremse à Lisieux,

- 120 000 € à l'ARACT de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-296

sur la formation tout au long de la vie : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les association » de 1 830 000 € votée en 2011, un montant de 50 998 € a titre du dossier 11JMPFSE « Microprojets associatifs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 16 562 € à l'Association Accueil des Réfugiés du Calvados et de Basse-Normandie (ARCAL-BN), pour le projet de développement d'une nouvelle activité ayant pour but de favoriser l'insertion professionnelle (emploi et formation) des réfugiés statutaires, représentant 80,55 % du coût du projet établi à 20 562 €,
 - 18 400 € à la SCOP Nature Andaines, pour le projet de création d'une structure de vente de produits locaux issus du développement durable et/ou biologiques sous forme coopérative, représentant 80 % du coût du projet établi à 23 000 € HT,
 - 16 036 € à l'Association Eco-Attitudes, pour la mise en place d'une structure d'insertion de personnes en difficultés socio-professionnelles à travers le maraîchage biologique, représentant 69,93 % du coût du projet établi à 22 932 € ;
- de déroger à la règle selon laquelle d'aide doit être accordée préalablement à la date de début de l'opération pour les structures porteuses de microprojets FSE, entre la date de dépôt de la demande de subvention FSE et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente, du fait des délais dus à la demande complément d'information ;
- d'approuver le montant final de l'intervention du FSE sur les opérations cofinancées et terminées, conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2 ;
- de transférer la sous-réalisation constatée de 377 396,29 € du Programme Chèque Formation 2008 (n° présage 30769) vers le Programme Chèque Formation 2011 (n° présage 31974) ;
- de modifier le plan de financement du Programme Chèque Formation 2011 (n° Présage 31974) en le portant à 8 867 167,80 €, financé à parts égales par la Région et le FSE à hauteur de 4 433 808,90 € ;
- de proroger les dates de réalisation de l'opération « Création, réalisation et diffusion d'outils de communication » sur le Fonds Social Européen (n° présage 31240) jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- de programmer l'intervention du FSE, dans le cadre de la subvention globale à hauteur de 50 998 € sur le dispositif « Microprojets » pour les projets de l'ARCAL-BN, Natures Andaine et Aco-Attitudes ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-297

sur la formation tout au long de la vie : une formation, un emploi

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 22 460 000 €, votée pour 2011, un montant total de 35 844,64 € au titre du dossier 11JFOREM « Une formation un emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », les subventions suivantes :

- 15 804,64 € conformément à l'annexe 1,

- 18 480 € conformément à l'annexe 2,

- 1 560 € conformément à l'annexe 4 ;

- de modifier la délibération n° 10-574 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010 comme suit :

- de porter de 15 459,84 € à 17 019,84 € le montant de la subvention attribuée à l'organisme de formation CEFORAS FORMATION, afin d'intégrer la prise en charge de la validation ACQPA (Certification Peinture Anticorrosion), pour les deux parcours, conformément à l'annexe 4 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 5, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-298

sur la formation tout au long de la vie : marchés de formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 22 460 000 € votée pour 2011, un montant de 412 411,55 € au titre du dossier 11JCFO « Programme Qualifiant-Chèque-formation »,

- sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 3 819 000 € votée pour 2011, les montants suivants :

. 1 035 034,41 € au titre du dossier 11JFINGC « Programme Ingénieurs Cadres » ;

. 183 814,40 € au titre du dossier 11JAGRI « Programme Installation en agriculture » ;

• d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 723 722,99 € au titre de la mesure 221 « Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes », conformément à l'annexe 2 ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de formations décrites en annexe 1, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-299

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins et des contrats aidés – formation des actifs et des salariés

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 1 830 000 €, votée en 2011, les montants suivants :

- 114 666,10 € pour le programme « Formations des emplois tremplins et des contrats aidés » réparti comme suit :

- . 3 158,90 € sur le sous-dossier 11JAFCA « Formation des contrats aidés »,
- . 3 507,20 € sur le sous-dossier 11JAETP « Formation des emplois tremplins »,
- . 108 000 € sur le sous-dossier 11JAETPING « Ingénierie des emplois tremplins » ;

- 56 181 € pour le programme « Formation des actifs » réparti comme suit :

- . 26 181 € sur le sous-dossier 11JFSAL « Formation des salariés »,
- . 30 000 € sur le sous-dossier 11JCRTE « Création Reprise Transmission d'Entreprises »,

- 17 846 € pour le programme 'Aide au reclassement' sur le sous-dossier 11JCTPCRP « Salariés en CTP CRP » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du programme « Formation des emplois tremplins et des contrats aidés »

- 6 666,10 € conformément aux annexes 1 et 2,
- 108 000 € à la Direction Régionale AFPA,

* au titre du programme « Formation des actifs »

◦ pour la création, reprise et transmission d'entreprise

- 30 000 € à l'ORIFF-PL,

◦ pour la formation des salariés

- 12 111 € au CCAS d'Hérouville-Saint-Clair,
- 14 070 € à l'Entreprise adaptée Cerisé – ANAIS,

* au titre du programme « Aide au reclassement »

◦ pour le dispositif des salariés licenciés

- 1 121 € au GRETA des Estuaires,
- 1 281 € à l'AIFCC Insertion,
- 2 211 € à l'AFT IFTIM FC (Vire),
- 3 082 € à l'AFPA Caen,
- 4 064 € au CFTA La Ferté-Macé,
- 6 087 € à l'ITGA ;

- d'imputer la somme de 3 841 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse-Normandie sur les crédits des marchés attribués en 2011 à l'AFPA, conformément à l'annexe 3 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-300

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 15 710 000 € votée en 2011, les montants suivants :

. 300 000 € au titre du dossier 11CCREAENI « Soutien à la création d'entreprises »,

. 413 000 € au titre du dossier 11CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

. 3 299 999,40 € au titre du dossier 11CTRANSMI « Soutien à la transmission d'entreprises » ; ce dernier montant régularise les affectations relatives à des engagements votés lors de la dernière Commission Permanente,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 842 000 € votée en 2011, les montants suivants :

. 10 000 € au titre du dossier 11CCREAENF « Soutien à la création d'entreprises »,

. 27 000 € au titre du dossier 11CTRANSMF « Soutien à la transmission d'entreprises »,

. 126 000 € au titre du dossier 11CBASSINF « Bassins en difficulté »,

. 69 000 € au titre du dossier 11CEXPORF « Soutien à l'export » ;

• d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 300 000 € en subvention, pour 3 bénéficiaires, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 413 000 € en avance remboursable, pour 3 bénéficiaires, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2 et 2 bis,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 10 000 € en subvention, à la BGE Deux Normandie au titre du soutien au démarrage de la nouvelle structure,

- 27 000 € en subvention, pour le Réseau Entreprendre en Basse-Normandie afin d'assurer la gestion des dossiers de demande d'aide,

- 126 000 € en subvention, pour 4 bénéficiaires, au titre de l'ARR et du CRETE Pays d'Auge, conformément à l'annexe 4,

- 61 000 € en subvention, à l'Agence UBIFRANCE, au titre du programme à l'export ;

- de prendre acte de la modification du plan de financement du plan d'actions d'Intelligence Economique de la Fédération des Clubs Logistique de Basse-Normandie voté lors de la Commission Permanente du 17 décembre 2010 (délibération n° 10-942 du 17 décembre 2010) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- de proroger le délai de réalisation des programmes Grands Projets, des entreprises suivantes :

- la SNC FINANCIERE ARTA (Groupe COTRAL), pour une durée de 20 mois, soit jusqu'au 25 janvier 2013,

- la SAS CREALINE, pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 26 décembre 2012 ;

- d'approuver la demande faite par l'entreprise FAN EUROPE, ex-RENCAS, de reporter l'échéance de l'avance remboursable d'un an et d'étalonner le prêt en cinq échéances au lieu de trois comme suit :

Mai 2012 : 100 000 €,
Mai 2013 : 100 000 €,
Mai 2014 : 100 000 €,
Mai 2015 : 100 000 €,
Mai 2016 : 100 000 € ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt des entreprises figurant en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-301

sur la recherche et l'innovation : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 10 651 846 € votée en 2011, les montants suivants :

- 135 764 € au titre du dossier 11REURINTF « Cofinancement de projets européens et collaborations internationales,

- 133 300 € au titre du dossier 11RNATPARF « Cofinancement de projets nationaux et partenariats »,

- 16 900 € au titre du dossier 11RDIFFUF « Soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les aides suivantes :

* aux organismes gestionnaires :

- 125 764 € pour le cofinancement des chaires d'excellence, sous réserve de l'accord du cofinancement par le FEDER, conformément à l'annexe 1,

* au CNRS :

- 10 000 € pour le cofinancement du séjour à l'étranger de Sylvain MARINEL, sous réserve du cofinancement par la Direction Générale de l'Armement,

* à l'Ecole de Management de Normandie :

- 100 000 € pour son programme de recherche 2011,

à l'Université de Caen Basse-Normandie :

- 33 300 € pour le financement d'un ingénieur d'études pendant un an au CERMN,

- 8 000 € à titre exceptionnel, pour la participation des chercheurs du pôle Risques au colloque « techno sciences, environnement, santé, risques, gouvernance et société » organisé par l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) qui se déroulera au Québec du 9 au 13 mai prochain,

- 1 900 € pour l'organisation de deux colloques figurant en annexe 3 ;

* à l'INSERM :

- 7 000 € pour le financement de la 36^{ème} réunion annuelle des registres de cancer de langue latine,

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'application 2011 de coopération avec l'Ecole de Management de Normandie, jointe en annexe 2

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-302

sur la recherche et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter, conformément au tableau joint en annexe :

- sur l'APCPER « Fonds de Recherche et d'Innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 11 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, un montant total de 21 339,36 €, selon le tableau de répartition des dossiers annexé au rapport,

- sur l'AECPER « Fonds de Recherche et d'Innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 5 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, un montant total de 24 543,41 €, selon le tableau de répartition des dossiers annexé au rapport ;

- de modifier la délibération n° 10-122 de la Commission Permanente du 5 mars 2010, comme suit :

- la subvention d'un montant global de 1 086 000 € accordée à l'ENSICAEN se répartit de la manière suivante : 197 271 € pour le liquéfacteur d'hélium et 888 729 € pour le microscope électronique à transmission,

- la subvention de 197 271 € accordée à l'ENSICAEN pour l'acquisition du liquéfacteur d'hélium est annulée et reportée en faveur du CNRS, acquéreur de ce matériel ; ce montant est attribué sur le chapitre 909 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-303

**sur les pôles et filières : soutien aux associations de filière et de pôle de compétitivité –
soutien à l'innovation**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Fonds Recherche et Innovation » de 10 651 846 € votée pour 2011, les montants suivants :

. 219 533,33 € au titre du dossier 11RMODSECP « Modernisation sectorielle Pôles »,

. 261 623 € au titre du dossier 11RPIOSEOF « Soutien à la recherche privée »,

. 420 452,52 € au titre du dossier 11RMODSECF « Modernisation sectorielle Filières »,

. 19 613 € au titre du dossier 11RPIPOLEF « Soutien à la recherche collaborative privée et publique »,

. 82 410 € au titre du dossier 11RACTTERF « Soutien aux actions de terrain »,

. 34 659 € au titre du dossier 11RINCUBF « Soutien à l'incubation et à la pré-incubation »,

- sur l'AE « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant maximum de 197 359,64 € au titre du dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières » ;

• d'attribuer :

*sur le chapitre 939 « Pôles de compétitivité et filières » du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

° à l'association Mov'eo, 2 subventions d'un montant maximal de :

- 159 533,33 € pour le programme de développement et de soutien à l'association du pôle de compétitivité Mov'eo pour une période de 12 mois, prenant effet au 1er janvier 2011, soit un taux d'intervention de 10,21 % sur le montant des dépenses éligibles de 1 563 199,99 € HT,

- 33 090 € soit 18,58 % du budget prévisionnel du Comité, pour le soutien aux activités du pôle de compétitivité Mov'eo pour une période de 12 mois, prenant effet au 1er janvier 2011, soit un taux d'intervention de 18,58 % sur le montant des dépenses éligibles 178 100,00 € HT,

° à l'association VALORIAL, 2 subventions d'un montant maximal de :

- 60 000 € pour le programme de développement et de soutien à l'association du pôle de compétitivité VALORIAL pour une période de 12 mois, prenant effet au 1er janvier 2011, soit un taux d'intervention de 7,43 % sur le montant des dépenses éligibles de 807 500,00 € HT,

- 24 072,64 € pour le soutien au programme d'actions du Comité Régional Basse-Normandie, pour une période de 12 mois, prenant effet au 1er janvier 2011, soit un taux d'intervention de 24,45 % sur le montant des dépenses éligibles de 98 454,40 € HT,

° à l'association Normandie Aeroespace pour une période de 36 mois, une subvention d'un montant maximal de :

- 420 452,52 € pour le programme triennal 2011-2013 selon la répartition suivante :

. Fonctionnement : 63 737,60 € soit un taux d'intervention de 50 % sur le montant des dépenses éligibles de 127 475,19 € HT de cette action,

. Communication : 271 714,57 € soit un taux d'intervention de 50 % sur le montant des dépenses éligibles de 543 429,14 € HT de cette action,

. Emploi et Formation : 24 357,48 € soit un taux d'intervention de 14,14 % sur le montant des dépenses éligibles de 172 255,52 € HT de cette action,

. Réseau Recherche et Technologie : 17 462,00 € soit un taux d'intervention de 6,10 % sur le montant des dépenses éligibles de 286 373,00 € HT de cette action,

. Normandie AeroEspace Excellence : 43 180,87 € soit un taux d'intervention de 19,76 % sur le montant des dépenses éligibles de 218 572,87 € HT de cette action,

° à l'association du pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées, une subvention d'un montant maximal de 120 000 € selon la répartition suivante :

. 15 377,00 € soit un taux d'intervention de 21,73% sur le montant des dépenses éligibles de 68 175,00 € HT, pour le soutien au fonctionnement de l'association,

. 104 623,00 € soit un taux d'intervention de 15,14% sur le montant des dépenses éligibles de 691 045,00 € HT, pour le soutien au programme d'actions,

. Si le montant total des dépenses effectives de l'opération subventionnée sont inférieures à 90% des deux budgets prévisionnels figurant en annexe, la subvention régionale sera calculée au taux de 21,73 % pour le budget gouvernance de l'association et de 15,14 % pour le budget du programme d'actions, des dépenses effectives. Par contre, si le montant total des dépenses effectives de l'opération subventionnée, sont supérieures ou égales à 90 %, la subvention régionale sera versée intégralement,

° à l'association Institut Supérieur de la Plasturgie d'Alençon-Entreprises

- 5 017 €, soit un taux d'intervention de 4 % sur le montant des dépenses éligibles de 125 421,00 € hors taxe, pour le soutien au dossier de candidature de la plateforme Centre de Recherche et Technique des Plastiques (CRTP) à Alençon ;

° à l'association Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire de Normandie

- 15 180 €, soit un taux d'intervention de 60,00 %, sur le montant des dépenses éligibles de 25 300 € toutes taxes comprises, pour le soutien à leur programme d'actions dans le cadre du "1 100^{ième} anniversaire de la Normandie 911-2011".

*sur le chapitre 939 « Action économique » du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 31 623,00 € à la SAS KOCHKA TECHNOLOGY pour son projet d'innovation présenté dans l'annexe 2 tableau a,

- 82 410 € à l'ENSICAEN, pour la mise en œuvre de l'action « Technologies clés » par le CNRT Matériaux,

- 19 613,00 € à la SAS BROCELIANDE pour son projet de recherche et d'innovation présenté dans l'annexe 2 tableau b,

- 160 000,00 € à OSEO dans le cadre de la convention d'application du partenariat OSEO-Région pour le recrutement de cadres,

- 70 000,00 € à OSEO pour la réalisation de ses expertises sur l'année 2011,

- 34 659,00 € à l'Université de Caen pour le soutien au fonctionnement du dispositif EP2I ;

- de modifier les délibérations suivantes comme suit :

* n°10-754 du 19 novembre 2010 :

- d'attribuer à la Fédération des Clubs Logistique de Basse-Normandie, une subvention d'un montant de 134 460 €, pour le financement de son programme d'actions triennal 2011-2013, soit 25,53% de son budget prévisionnel toutes taxes comprises selon l'échéancier suivant :

- 2011 : 44 060 €

- 2012 : 48 400 €

- 2013 : 42 000 €

Le montant de la subvention régionale sera calculé au taux de 25,53% des dépenses effectives ;

* n° 10-590 du 24 septembre 2010 :

- d'attribuer à l'Association SOTRABAN une subvention d'un montant de 80 000 €, pour le programme de développement et de soutien à la filière sous-traitance pour une période de 12 mois, prenant effet au 1er juillet 2010, soit un taux d'intervention de 18,26 % sur le montant des dépenses éligibles,

- dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à 90% de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au prorata ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder au démarrage de l'opération ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-304

**sur le contrôle de gestion qualité prospective : Association Qualité Management (AQM)
de Basse-Normandie – Bonnes pratiques – Journée régionale de l'excellence**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 842 000 € votée en 2011, un montant de 14 500 € au titre du dossier 11CDDQUALF « Management, qualité développement durable », pour l'opération collective Bonnes Pratiques 2011 auprès des PME et la Journée Régionale de l'Excellence, en tant que rendez-vous de la performance et de la qualité des PME et de l'AQM ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Association Qualité Management, une subvention forfaitaire de 4 000 €, pour l'opération « Bonnes Pratiques » et une subvention de 10 500 € pour la Journée Régionale de l'Excellence, soit un taux d'intervention maximal de 75 % sur le montant de dépenses de 14 000 € ; dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures, la subvention du second programme sera calculée au prorata des dépenses réelles ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération et de fixer le début de programme du dossier Bonnes Pratiques au 30 janvier 2011 et celui de la Journée Régionale de l'Excellence au 21 février 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-305 bis

sur l'économie sociale et solidaire

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réunie le vendredi 22 avril 2011, à partir de 15 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Gaëlle PIOLINE, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), François DIGARD, François DUFOUR (pouvoir à Elise LOWY), Sylvie ERRARD (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme ERRARD et M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 1 170 000 € votée en 2011, les montants suivants :

- . 126 000 € au titre du dossier 11CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE », pour « Soutien aux acteurs de l'ESS F »

- . 50 000 € au titre du dossier 11CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE », pour « Divers ESS fonctionnement »,

- . 6 000 € au titre du dossier 11CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE », pour « Accompagnement ESS idée au projet F »,

- . 178 155 € au titre du dossier 11CINGTEFF, pour « Aides à l'ingénierie technique et financière AE »

- sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 390 000 € votée en 2011, un montant de 59 300 € au titre du dossier 11CENTRSOI « Aides aux entreprises sociales AP », pour « Aide ESS investissement » ;

- d'attribuer :

☐ sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Basse-Normandie

- une subvention forfaitaire de 126 000 € pour son action 2011 en Basse-Normandie, au titre du soutien de la Région à la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire,

- une subvention maximale de 53 435 € au titre de l'année 7 du C2RA,

* à l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales – Normandie (A.F.I.P. Normandie)

- une subvention maximale de 6 000 €, conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets » voté le 17 décembre 2010, pour l'accompagnement du projet présenté dans le tableau en annexe ;

- de prendre en compte les conditions et/ou vigilances indiquées dans le tableau joint en annexe,

- d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura été versé, dans le cas où il apparaît –a posteriori– que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention,

* à la Ligue de l'enseignement du Calvados

- une subvention maximale de 57 000 € au titre de l'année 8 du DLA du Calvados,

* à la Ligue de l'enseignement de la Manche

- une subvention maximale de 29 220 € au titre de l'année 7 du DLA de la Manche,

* à la Mission Locale du Pays d'Alençon

- une subvention maximale de 38 500 € au titre de l'année 7 du DLA de l'Orne,

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où le budget réalisé pourrait être inférieur au budget prévisionnel, dans le cadre de la mission DLA ou C2RA pour 2011,

- de considérer l'éventuel trop perçu en acompte par le bénéficiaire, au regard du réalisé dans le cadre de la mission DLA ou C2RA pour 2011, comme un versement anticipé de la part de subvention régionale pour 2012 ;

* à la Société coopérative de production à responsabilité limitée CRESCENDO

- une subvention maximale de 40 000 €, pour son action 2011 dans l'Orne et dans le Sud Manche, en tant qu'acteur de la création d'entreprise,

- de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

→ à la notification de la convention de mise en application, versement de 40 000 €, qui doit participer à terme à un financement des charges sans excédent,

→ en 2012, au plus tard le 30 juin, transmission du budget 2011 réalisé, daté et signé par le comptable ou l'expert-comptable de l'entreprise. Si le budget réalisé 2011 est excédentaire, détermination du trop versé sur la base d'un budget équilibré par rapport aux charges. Le trop versé :

. devra être remboursé,

. ou constituera un report dont le montant sera pris en compte dans la détermination du montant de la subvention qui pourrait être attribuée pour l'action 2012 de CRESCENDO,

* à l'Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale de Basse-Normandie

- une subvention maximale de 10 000 € pour la poursuite en 2011 et 2012 de la recherche-action intitulée pour la co-construction d' « une nouvelle gouvernance de l'urgence et de l'entraide alimentaire sur l'agglomération caennaise »,

- de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

→ à la notification de la convention de mise en application, versement de 5 000 €,

→ dès décembre 2011 et au plus tard le 31 mars 2012, sur présentation d'un bilan intermédiaire d'activités, versement du solde (5 000 €),

→ dès décembre 2012 et au plus tard le 31 mars 2013, présentation du bilan d'activités et du budget réalisé de l'opération. Si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel, un remboursement au prorata sera demandé à l'IRTS,

☐ sur le chapitre 909 du Budget de la Région au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010, les subventions maximales suivantes :

- 15 000 € à l'Association La Croc'cinelle de la Risle,

- 15 000 € à l'Association Eco Attitudes,

- 14 300 € à l'Association Formatbois,

- 15 000 € à l'Association Les Hommes fourmillent,

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où le programme d'investissement réalisé pourrait être inférieur au programme d'investissement prévisionnel,

- pour l'aide à l'investissement matériel attribuée à l'Association Formatbois, de déroger à la règle selon laquelle :

→ les structures relevant du secteur de la formation professionnelle ne sont pas éligibles à l'aide au porteur de projet d'économie sociale et solidaire,

→ la création d'un emploi salarié à temps plein constitue une condition d'octroi de l'aide au porteur de projet d'économie sociale et solidaire,

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage des opérations pour l'Association La Croc'cinelle de la Risle et l'Association Formatbois ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR